

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président
 Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire
 M. CAMILLE GENEST, commissaire

**CONSULTATION PUBLIQUE
SUR LA GESTION DE L'EAU
AU QUÉBEC**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 3

Séance tenue le 24 novembre 1999, à 14 h
Salle Dom Polski
1956, rue Frontenac
Montréal

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 24 novembre 1999	1
MOT DU PRÉSIDENT	1
LE PRÉSIDENT:.....	1
PRÉSENTATION DES MÉMOIRES:	
CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DE MONTRÉAL:	
PATRICE LIMOGES, ÉRIC MICHAUD, ANDRÉ PORLIER.....	2
SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU SAINT-LAURENT:	
MARC GAGNON, CLAUDE MAILLOUX.....	14
REGROUPEMENT DES COMITÉS LOGEMENT ET ASSOCIATIONS DE LOCATAIRES DU QUÉBEC::	
DENIS CUSSON, CAROLE TREMBLAY	29
REPRISE DE LA SÉANCE.....	42
ÉCO-ACTION:	
PATRICE LIMOGES, ANDRÉ PORLIER	42
CONFÉDÉRATION DE L'UPA:	
DANIEL BERNIER, LOUIS MÉNARD, LAURENT PELLERIN	52

MOT DU PRÉSIDENT

LE PRÉSIDENT :

5 Reprise de l'audience publique sur la gestion de l'eau au Québec. Bonjour à chacun, chacune d'entre vous! Je rappelle que nous en sommes à la deuxième partie de l'audience. Nous avons parcouru jusqu'à maintenant 16 des 17 régions du Québec et nous terminons donc à Montréal. Que cette deuxième partie de l'audience est consacrée à l'audition de mémoires, dans laquelle des individus et des groupes rencontrent la Commission pour faire valoir un certain nombre de valeurs et de points de vue et qui cherchent à attirer l'attention de la Commission sur des choses qui leur semblent essentielles.

15 Le déroulement est simple. Quand un groupe est appelé, nous l'invitons à donner un résumé de son mémoire, 10, 12 minutes environ, ce qui permet ensuite à la Commission de commencer un échange avec vous pour un peu comprendre les différents aspects de votre proposition et aussi valider parfois un certain nombre d'informations, et voir votre position par rapport à d'autres qui, parfois, peuvent être dans le même que vous, peuvent diverger d'opinion d'avec vous.

20 J'identifie pour les fins d'identification un certain nombre d'officiers dans l'assemblée. Alors, à l'arrière, du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, il y a madame Louise Bourdages, responsable des communications, et au secrétariat, madame Hélène Marchand. Sur la table à côté, notre analyste, madame Annie Roy. La logistique du son, monsieur Jean Métivier, monsieur Georges Leclerc. Et notre sténotypiste, madame Lise Maisonneuve.

30 Je rappelle qu'à la fin de chacune des rencontres, il existe ce qu'on appelle un droit de rectification. Si, au cours des échanges, il y avait des choses qui avaient été dites et qui seraient contraires aux faits, il appartient à toute personne de pouvoir faire la rectification. Ce n'est pas un droit argumentaire. Ce n'est pas un droit de réfutation mais simplement un droit de rétablir les faits s'il y avait eu erreur dans les faits.

35 Alors, ceci dit, cet après-midi, nous avons cinq mémoires: Conseil régional de l'environnement de Montréal; la Société de développement économique du Saint-Laurent; le Regroupement des comités logement et associations de locataires; Éco-Action et la Confédération de l'UPA.

40 Alors, j'invite donc - et vous y êtes déjà, bonjour, messieurs - le Conseil régional de l'environnement de Montréal. Bonjour!

M. ÉRIC MICHAUD :

45 Bonjour, messieurs, madame, les commissaires! Dans un premier temps, je vais d'abord présenter brièvement les personnes à la table. Il y a monsieur André Porlier, qui a participé à la rédaction finale du mémoire; Patrice Limoges qui, lui, a fait beaucoup de recherches et a participé à la rédaction préliminaire; et moi-même, Éric Michaud, qui a présidé le comité qui a élaboré ce mémoire-là.

50 Le Conseil régional de l'environnement, c'est un organisme qui regroupe à peu près une cinquantaine d'organismes et qui intervient sur le territoire administratif 06, l'île de Montréal, notamment. C'est un organisme qui regroupe de manière volontaire des organismes qui font la promotion du développement durable et qui défendent l'environnement. C'est des organismes environnementaux mais c'est aussi des organismes sociaux, des groupes de consommateurs, des syndicats, des organismes para-publics.

55 Donc, ça regroupe quand même des intérêts assez variés et c'est d'ailleurs ce qui explique un peu le champ assez vaste que le mémoire couvre, c'est pour essayer de refléter, dans la mesure du possible, l'ensemble des intérêts des membres.

60 Les trois principaux axes d'intervention dans notre mémoire, on s'est attaché à trois principales thématiques. Il y a la question du traitement et de la gestion de l'eau; il y a la question de la contamination de l'eau; et la question de l'accès aux berges et à l'eau. Ce sont toutes des problématiques qui sont reliées, évidemment, dans la mesure où si la contamination de l'eau nous inquiète, c'est entre autres parce qu'elle peut affecter la qualité de l'eau potable et aussi parce qu'elle peut affecter l'accès à l'eau. Donc, il faut, bien entendu, faire les liens entre les différentes sections.

70 En ce qui a trait au traitement de l'eau potable, on sait qu'à Montréal, il semble y avoir certains problèmes. Entre autres, la Communauté urbaine de Montréal, hier, soulevait le problème de la surconsommation.

Nous, à ce chapitre-là, au niveau du traitement comme tel, on recommande une refonte du règlement sur l'eau potable pour hausser les normes en matière de qualité d'eau.

75 On recommande aussi, au niveau de la gestion de l'eau, de terminer les études pour parvenir finalement à avoir des données fiables, parce qu'il semble que jusqu'à maintenant, on n'ait pas de rapport officiel qui soit déposé et qui nous indique les pourcentages de fuite - en tout cas, à notre connaissance, on n'en a pas - exactement où s'en va l'eau dans le réseau.

80 Et on privilégie, en termes de politique pour arriver à réduire la consommation d'eau potable, parce qu'on est favorable à la réduction de la consommation, on privilégie la tarification pour les secteurs industriel, commercial et institutionnel. Mais, par contre, on recommande que dans le secteur résidentiel, des mesures qui soient adoptées, au moins

85 sur le territoire de la CUM, soit des mesures plutôt de sensibilisation, des programmes d'installation d'équipements économiseurs, etc. mais qu'on n'établisse pas de tarification dans le secteur résidentiel à Montréal.

90 Il y a plusieurs facteurs qui nous incitent à recommander ça. Entre autres, le fait que ces programmes-là, selon les études disponibles, il n'y a rien qui démontre qu'ils amènent à des résultats; d'autre part, il peut y avoir des coûts élevés associés à la pause de compteurs et puis, aussi, le fait que ça peut affecter l'équité. Il peut y avoir des problèmes au niveau de l'équité parce que ça peut finalement affecter surtout les ménages à faibles revenus.

95 On recommande aussi qu'il y ait des programmes de détection des fuites mis en place et, enfin, un programme national de réhabilitation des réseaux d'aqueduc. Parce que même s'il n'y a pas de données officielles, il semble que les chiffres qui circulent sont aux alentours de 40 à 50 % de fuites dans le réseau. Ça nous apparaît un peu élevé et on pense que, à 100 Montréal, il y aurait tout intérêt à ce que le réseau soit mieux entretenu.

Au niveau de la contamination de l'eau maintenant, nos principales recommandations, bon, bien sûr, ce qui nous inquiète entre autres, les principaux paramètres qu'on a identifiés, il y a la question des effluents de l'usine d'épuration, il y a la 105 question des surverses, il y a la question des effluents industriels, la question aussi des terrains contaminés et de l'utilisation de pesticides. Ça, c'est, entre autres, plusieurs des thèmes dont on a traité.

110 On recommande notamment au niveau de la contamination de l'eau que le gouvernement du Québec établisse des normes de qualité pour les réseaux d'évacuation des eaux usées pour justement pallier aux problèmes soulevés par la CUM encore, hier, à savoir qu'on avait beau implanter des normes strictes sur le territoire 06, si à côté il n'y a pas de normes équivalentes, il y a de la compétition entre les régions et ça crée des problèmes.

115 On recommande aussi que le gouvernement du Québec implante un programme national de réhabilitation des réseaux d'aqueduc;

que la CUM procède à la désinfection des eaux;

que les programmes de réduction à la source des effluents industriels, que les programmes déjà en place soient terminés et qu'à la limite, on améliore ces programmes;

120 que Québec applique la politique sur l'élimination des neiges usées;

que les municipalités de la CUM prennent les mesures correctives pour éviter les surverses;

125 que le gouvernement du Québec procède à un échantillonnage des zones de sédimentation et crée un programme national de réhabilitation des blocs sédimentaires contaminés;

que la Ville de Montréal installe une barrière de rétention pour le lixiviat au Techno-Parc qui crée beaucoup de problèmes de contamination dans le fleuve; et que, par

130 ailleurs, le gouvernement du Québec organise un débat sur la gestion des terrains contaminés à Montréal.

135 On recommande aussi que le gouvernement du Québec et les municipalités de la CUM réglementent l'utilisation de pesticides, et que Québec et les municipalités de la CUM s'opposent à l'importation de plutonium de Russie et à son transport sur le fleuve Saint-Laurent. Ça, on sort un peu du cadre de la Ville de Montréal mais je pense qu'on est assez concerné par cette question-là. C'est un problème qui pourrait être très dommageable pour le fleuve Saint-Laurent si jamais il y avait un accident qui provenait pendant le transport de ces matières-là.

140 Enfin, notre troisième thématique, la question de l'accès aux berges et à l'eau, on recommande que le gouvernement du Québec donne les moyens au ministère de l'Environnement afin d'appliquer la Politique québécoise de protection des rives, du littoral et des plaines inondables. Parce que pour l'instant, ça n'est qu'à l'état de voeu pieux. C'est une politique mais qui n'a pas nécessairement beaucoup de dents.

145 Que les municipalités de la CUM améliorent l'accès à l'eau et favorisent l'aménagement de plages supplémentaires sur le territoire, parce qu'actuellement, on sait qu'il y a uniquement deux plages pour une population de 1,7 million d'habitants, ça ne fait pas beaucoup. Ça fait pas mal serré. Il y en a une au Cap Saint-Jacques et il y a la plage Doré.

150 Enfin, on recommande que Québec initie une consultation publique sur la gestion de la voie navigable du Saint-Laurent parce qu'on sait notamment que, avec les perspectives de diminution de débit dans le fleuve, on risque d'avoir de nouveaux travaux de dragage dans la voie maritime et ça, plutôt que de toujours faire des interventions à la pièce, je pense qu'il y aurait peut-être lieu d'avoir un débat d'ensemble sur cette question-là.

160 Enfin, on recommande au niveau du canal de Lachine, que le gouvernement du Québec procède à une évaluation environnementale des travaux sur le canal de Lachine et que Parc Canada décontamine les sédiments du canal. Ça fait un programme relativement ambitieux.

165 Pour terminer, on a aussi quelques recommandations concernant les exportations d'eau, les prélèvements à grande échelle à des fins d'exportation d'eau mais aussi à des fins d'exportation d'électricité.

170 Donc, nous, on recommande que le gouvernement du Québec interdise tous les prélèvements d'eau à grande échelle qui menacent l'intégrité des dix bassins versants de la province, quelle que soit leur fonction finale, contrairement au projet de loi qui est actuellement sur la table.

Et on peut terminer là dans les recommandations. Je pense que ça fait un bon survol.

LE PRÉSIDENT :

175 En tout cas, ça ne manque pas de matière. Vous avez ratisé large. Petite question
d'abord. Page 5, donc votre recommandation 1.1, quand vous demandez le rehaussement
des normes pour l'eau potable relativement aux trihalométhanes, est-ce que vous êtes
d'accord sur le projet de règlement tel que déposé ou si vous voulez qu'on aille plus loin que
ce qu'il y a dans le projet?

180

M. PATRICE LIMOGES :

185 Le projet de règlement concerne, je pense, simplement la question des
trihalométhanes. Nous, on vise plus une refonte du règlement en général. On propose, je
crois, de rabaisser la norme de 350 ppb à 50 ppb, si je me souviens bien.

LE PRÉSIDENT :

100.

190

M. PATRICE LIMOGES :

195 100 ppb. C'est pire que je pensais. Selon nous, ce n'est pas suffisant. En tant que
Montréalais, par contre, on peut se permettre de demander plus parce qu'à Montréal, on a
une très bonne qualité de l'eau, puis habituellement on dépasse très très rarement le 50 ppb
ici même à Montréal.

200 Par contre, pour des municipalités où l'eau est plus difficile à traiter et où il y a plus
de turbidité, ça risque d'être plus problématique et de coûter plus cher. Bien que la
population montréalaise ou de l'île de Montréal représente la majeure partie évidemment de
la population du Québec, je pense que ça ne serait pas trop demander de rabattre ça à plus
bas. L'OMS recommande une norme plus sévère que ça. Les autres provinces
canadiennes, puis certains états américains ont déjà des normes qui sont plus sévères que
ça.

205

210 Alors, il est drôlement temps -- on a eu droit à plusieurs ébauches de projet de
révision du règlement sur la qualité de l'eau potable, c'est reporté d'année en année, entre
autres à cause des impératifs économiques, des déboursés que ça peut apporter, mais je
crois que la santé publique des gens est drôlement plus importante que des questions
d'économie dans ce dossier-là.

LE PRÉSIDENT :

215 C'est parce que voyez-vous, les conseils de santé sont venus nous voir lundi à Laval
et eux autres, ils nous ont dit: «Il faut d'abord accepter celui qui est sur la table, pour en
avoir un, et mettre en place un processus ensuite de révision, puisque le projet sur la table
prévoit un processus de révision.» Et leur stratégie est de dire: «Oui, oui, celui-là, tout de
suite, puis après, on disposera d'un instrument pour le corriger au fur et à mesure.» C'est
220 une question de stratégie, selon qu'on est à priori plus sévère ou qu'on dit: «Au moins, il y
a un gain là, puis après ça, on aura modifié la position.»

M. PATRICE LIMOGES :

225 Je pense qu'en bon négociateur, on est toujours mieux de viser plus bas, quitte à
réviser après à la hausse.

LE PRÉSIDENT :

230 Ça marche.

M. PATRICE LIMOGES :

Que d'accepter immédiatement une norme trop haute.

235 **M. ÉRIC MICHAUD :**

Un tiens vaut mieux que deux tu l'auras.

LE PRÉSIDENT :

240 On voit le négociable. Ça va. C'est correct.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

245 J'avais beaucoup, beaucoup de questions mais je vais m'en tenir à un sujet que vous
évoquez et c'est le transport des matières dangereuses sur le fleuve. Bien sûr,
présentement, il est plus spectaculaire de parler de cette annonce que nous avons que
bientôt il y aura un transport de plutonium. Mais est-ce que lorsque vous recommandez,
vous dites: «Que le gouvernement du Québec initie une consultation publique sur la gestion
250 de la voie navigable du Saint-Laurent» et je crois aussi que vous parlez un peu avant ça
d'un organisme de gestion, je crois, du Saint-Laurent, enfin vous souhaitez qu'il y ait une
concertation à ce sujet, est-ce qu'en plus - ici, vous avez mentionné les travaux de dragage
- est-ce qu'en plus, vous verriez dans la consultation publique, en plus des travaux de
dragage, tout le transport des matériaux, qu'ils soient dangereux ou autres sur le Saint-
255 Laurent? Tout le transport maritime.

M. ÉRIC MICHAUD :

260 Bien, je pense que c'est lié. Je pense qu'il y a d'autres intervenants qui l'ont déjà fait remarquer. C'est que justement, la voie navigable, les diminutions de niveau d'eau risquent de faire en sorte qu'à cause des travaux de la création de la voie navigable, on risque de se retrouver avec un rétrécissement assez dramatique du fleuve et, par conséquent, je pense qu'effectivement on aurait tout intérêt à lier ces deux problématiques-là.

265 Par ailleurs, en ce qui concerne la question du transport des matières dangereuses, on n'a pas eu le temps de développer beaucoup mais c'est une problématique qui nous préoccupait, entre autres la question des déversements de pétrole. On sait qu'il y a quand même pas mal de déversements de pétrole dans le fleuve. Je pense que ces problématiques-là mériteraient d'être regardées dans un ensemble.

270

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

275 Parce que là, il est bien clair, tout le monde l'a su par les informations qui ont été diffusées, il s'en vient du plutonium, mais quotidiennement - je pense que nous aborderons le sujet avec au moins un autre groupe aujourd'hui - il y a du transport de matières dangereuses et c'est inévitable. Alors, quelle est votre vision à moyen et long termes là-dessus, en tant qu'organisme voué à la protection de l'environnement?

M. ÉRIC MICHAUD :

280

285 C'est sûr que, bon, vous dites que c'est inévitable. Il y a des choses qui sont inévitables; il y en a qui ne le sont pas. Peut-être qu'effectivement, on ne peut pas proscrire tout transport de matières dangereuses sur le fleuve. Cependant, je pense qu'il faut établir une réglementation sévère, entre autres des normes de navigation, etc., puis limiter, faire un listing des matières en question.

290 Mais dans le cas du plutonium en particulier, je pense qu'il y a une grande coalition au Canada qui se bat contre cette question-là et qui a démontré, en tout cas qui défend la position à l'effet qu'on ferait mieux de le laisser en Russie, que ça serait beaucoup plus sécuritaire et qu'il y a des moyens de procéder au retraitement du plutonium en Russie sans avoir à le déménager ici.

295 Donc, pour cette question-là particulière, on continue de s'opposer fermement parce qu'il y a des risques assez majeurs. C'est à peu près l'élément le plus nocif que l'homme ait inventé, le plutonium. Si jamais il y avait par malheur un accident, ça pourrait mettre en l'air l'écosystème.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

300 Et, selon vous, bien entendu, les normes doivent être d'origine normalement
gouvernementale. Mais à votre avis, comment pourrait se faire une sorte de concertation
sur tout ce qui concerne le transport maritime, sur le Saint-Laurent, bien entendu? Est-ce
qu'il doit y avoir un autre organisme que ceux qui présentement sont voués à la défense et à
la protection du Saint-Laurent? Ou si, à votre avis, présentement, le plan de
305 développement du Saint-Laurent, etc., ça suffit aussi? Est-ce que vous voyez autre chose?

M. ÉRIC MICHAUD :

310 Je vous avouerai qu'on ne s'est pas penché sur la question mais, à prime abord, ça
m'apparaîtrait -- je pense qu'il y a suffisamment d'enjeux reliés à la gestion du fleuve
actuellement, avec le réchauffement climatique, justement tous les problèmes liés à la
gestion de la voie navigable, tout le problème des matières dangereuses pour justifier la
création d'un tel organisme.

315 **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

Parce que, hier, le groupe des Grands Lacs et Saint-Laurent parlait de la
conférence des maires en amont de Montréal qu'ils consultent. Est-ce qu'à votre avis, même
s'il y a là aussi des maires qui sont d'une autre province, de municipalités d'une autre
320 province, est-ce que tout cela, à votre avis, fait partie du lot?

M. ÉRIC MICHAUD :

325 Dans une perspective écosystémique, certainement, parce qu'en fait, les Grands
Lacs et tout le fleuve Saint-Laurent devraient être... les Grands Lacs, il y en a qui divisent,
en fait, c'est le même écosystème. On pourrait s'en tenir à tout le trajet du fleuve Saint-
Laurent mais on pourrait certainement avoir une consultation unifiée. Dans une perspective
écosystémique, l'idéal, ça serait d'inclure aussi les États limitrophes des Grands Lacs.

330 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Vous proposez un certain nombre de mesures dont plusieurs font consensus, à
quelques exceptions près, peut-être, les compteurs en particulier, la tarification. Mais si on
regarde l'ensemble de ces propositions-là, la question qui se pose, c'est quels dispositifs
335 administratifs ou politiques mettre en place pour vraiment atteindre ces cibles-là.

Vous avez évoqué dans votre conclusion un cadre de gestion sans préciser trop.
Est-ce que vous avez des commentaires là-dessus, sur les principes de gestion de l'eau et le
cadre qui serait souhaitable pour la gestion de l'eau au Québec.

340

M. ÉRIC MICHAUD :

Je vais laisser la parole à monsieur Porlier.

345 **M. ANDRÉ PORLIER :**

Au niveau de la gestion de la demande ou de la consommation de l'eau, je crois qu'étant donné le niveau ou l'avancement où on est rendu dans la gestion, je ne sais pas si ça serait bien d'aller tout de suite au niveau gouvernemental ou si on doit plutôt laisser l'initiative aux gouvernements municipaux, aux municipalités, et puis peut-être inclure là-dedans les communautés, les mouvements communautaires qui ont certainement un rôle à jouer dans cette gestion-là et qui connaissent très bien, je crois, la problématique.

355 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Donc, vous n'avez pas de position stricte mais vous vous demandez s'il n'y aurait pas lieu de laisser la direction des opérations au milieu municipal avec l'implication des mouvements communautaires et des groupes environnementaux.

360 **M. ANDRÉ PORLIER :**

Je crois que dans le mémoire, on propose plusieurs alternatives dont quelques-unes, si on regarde au niveau du Code de plomberie, seraient certainement au niveau provincial. Il y en a d'autres qui seraient peut-être plus municipales. On parle aussi de programme de financement du gouvernement pour aider soit les municipalités ou les groupes communautaires. On parlait aussi de programme de sensibilisation qui peut être fait au niveau local et aussi l'installation d'équipements d'économie d'eau, qui peut être faite au niveau local mais qui nécessite nécessairement un appui au niveau provincial.

370 Donc, je pense que ça ne serait certainement pas une mauvaise chose d'avoir un organisme au niveau provincial qui coordonne ces programmes-là, autant au niveau du Code de plomberie ou des solutions un peu plus locales, mais je pense que définitivement, il va y avoir besoin d'une implication locale.

375 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Vous citez l'exemple du Code de plomberie qui, selon vous, pourrait être utilisé à des fins d'économie d'eau. Habituellement, les codes, notamment le Code du bâtiment, établissent les règles de l'art dans un domaine en particulier et ont pour objectif de protéger plus le consommateur que de poursuivre des objectifs environnementaux ou des objectifs d'économie des ressources. Enfin, les codes au Québec ne sont pas bâtis comme ça. Est-ce que vous pensez que la culture pourrait évoluer suffisamment pour que les codes soient modifiés dans ce sens-là?

385 **M. ANDRÉ PORLIER :**

J'espère que oui. Je ne pense pas qu'on devrait se limiter seulement à... c'est sûr que la question de sécurité est très importante, on ne doit pas la mettre de côté. Je pense qu'un n'empêche pas l'autre. Donc, pourquoi ne pas ajouter au Code de plomberie des questions environnementales. On sait que le développement durable est de plus en plus à la mode. Donc, on devrait peut-être inclure aussi des questions environnementales dans notre Code de plomberie.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

Vous avez peu parlé directement dans votre mémoire d'un élément qui fait partie souvent du discours des conseils régionaux de l'environnement, c'est-à-dire des milieux aquatiques. Vous avez parlé de l'accès aux berges un peu mais toujours du point de vue de l'usage. Est-ce que c'est un choix de sujets, étant donné que vous en aviez ciblé déjà un grand nombre, ou c'est une préoccupation qui est moins forte dans la région de Montréal?

M. ÉRIC MICHAUD :

Bien, on en a traité un peu avec la question de la Politique de protection du littoral et des zones inondables, mais il est certain qu'à Montréal, l'île de Montréal n'est peut-être pas... on a quand même quelques recommandations à l'effet de réhabiliter certaines zones et donc de donner des dents à la Politique. Mais il est certain que sur l'île de Montréal, la plupart des milieux aquatiques, en tout cas, en ce qui concerne l'île de Montréal, il y en a beaucoup qui ont été bousillés, si on veut, et on a peut-être moins élaboré sur cette question-là à cause de ça. Mais peut-être que Patrice peut développer.

M. PATRICE LIMOGENES :

Il ne faudrait pas penser que le CRE-Montréal axe surtout soit au niveau de la consommation de l'eau potable ou encore sur l'aspect gestion de l'eau comme on aimerait l'entendre. Puis, tantôt, quand vous demandiez quel genre de gestion qu'on aimerait voir, j'ai vu que ça a tourné encore sur l'aspect eau potable. Mais je ne sais pas si c'est ce que vous vouliez entendre ou vous vouliez voir au niveau de l'aspect de la gestion de l'eau de façon générale.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

Bien, c'était l'intention de la question mais la réponse était claire.

M. PATRICE LIMOGENES :

C'est pour ça que je voulais rajouter ça. On aimerait, je crois, surtout parce qu'on représente différents intervenants au niveau de l'environnement ici à Montréal, à la CUM, que la gestion de l'eau ne soit pas justement vue comme une gestion, comme étant une ressource naturelle simplement qu'on peut gérer, qui peut être gérée par des fonctionnaires

tout simplement. Sûrement pas non plus avec les ministères de l'Environnement qu'on a, fédéral et provincial, parce que le Saint-Laurent est de juridiction fédérale.

435 On aimerait plutôt que se poursuive l'idée d'une gestion qui serait plus par les gens ou les utilisateurs, comme dans le cadre de cette consultation publique en ce moment, qui va nous amener des conclusions qu'on espère que le gouvernement va mettre en application, mais qui ne se contentera pas de gérer comme étant une simple ressource d'où on peut retirer un certain profit ou qu'on peut exploiter dans le but d'un profit.

440 On aimerait que ça prenne un aspect plus vaste et puis que les citoyens soient toujours consultés pour leur point de vue, autant au niveau de la gestion de la consommation de l'eau que de l'eau comme étant -- il ne faut pas la voir comme une ressource seulement mais comme un bien.

445 Ça peut être simplement au niveau culturel qu'autant au niveau de l'apport au niveau de la faune, de la flore, les habitats, le milieu de vie, que de l'apport économique de la voie maritime, le Port de Montréal qui est né de la voie maritime, finalement. On est ici en ce moment parce que les bateaux arrêtaient ici, sinon, on serait peut-être né plus haut en amont.

450 Et puis au niveau des écosystèmes, on en a parlé un peu dans le mémoire, mais c'est certain qu'on aimerait voir aussi beaucoup d'efforts mis sur la restauration des plans d'eau, la décontamination pour qu'on puisse, cette grande partie de la population québécoise qui est à Montréal, profiter réellement de toute cette eau qui nous entoure, des plans d'eau, que ce soit simplement de pouvoir manger le poisson qu'on pêche dans les plans d'eau alentour, si on est encore capable d'en pêcher, consommer la faune, pouvoir aller se baigner. On réclame des plages mais, évidemment, on présuppose qu'on va pouvoir se baigner dans de l'eau sans risque. Pas seulement faire des plages pour aller s'étendre.

460 Il y a tout les aspects de l'environnement qui entrent en ligne de compte. Puis quand on parle de gestion, évidemment, du fait que c'est un bassin versant qui inclut tous les Grands Lacs et, finalement, presque le tiers du territoire du Québec, mais comme le Québec représente la majeure partie de ce bassin versant-là, je crois que le Québec devrait être surreprésenté sur des comités, que ce soit la Commission mixte internationale ou des choses comme ça. Pour qu'on ait notre mot à dire, autant que les représentants du côté américain ou ontarien, pour cet aspect-là.

470 Mais l'important, c'est vraiment que - si on peut utiliser le terme «gestion» - la gestion de l'eau au Québec soit entre les mains des citoyens, de la population.

M. ÉRIC MICHAUD :

475 Peut-être pour préciser un petit peu ce que je voulais dire par ma première intervention, c'était que c'est sûr qu'on ne peut pas demander -- Montréal, ce serait un défi de taille de retourner 500 ans en arrière puis d'avoir une belle île verte avec des écosystèmes «naturels».

480 Par contre, on voudrait que la ressource, le milieu de vie -- en fait, je pense dans la région de Montréal, il faut que l'environnement soit adapté, il faut qu'il soit conçu de façon humaine et qu'on essaie de faire le lien, en fait, de permettre à ce que les habitants de l'île aient un accès. C'est pour ça qu'on insiste sur la question de l'accès à l'eau et l'accès aux berges, c'est qu'on veut humaniser finalement les milieux aquatiques riverains pour permettre un meilleur accès de la population.

485

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

490 Monsieur le président, des fois, il m'arrive, je lis trop de mémoires et il m'arrive de mélanger certains. Ce qu'il ne faut absolument pas faire. Mais je voulais vous demander, est-ce que vous connaissez ce groupe qui s'appelle le Comité permanent sur la navigation durable? Est-ce que vous avez entendu parler de cela, qui provient du Plan d'action Saint-Laurent? C'est ça tout à l'heure que j'évoquais avec vous.

495 **M. ÉRIC MICHAUD :**

Ah! D'accord. Non.

500 **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

Merci.

LE PRÉSIDENT :

505 Alors, merci, messieurs, de votre mémoire. Moi, j'ai été un peu surpris quand je l'ai lu. Les thèmes attendus sont venus, ça, il n'y a pas de surprise. Ce qui est remarquable dans votre mémoire, c'est l'insistance que vous mettez sur la contamination du fleuve et les efforts que vous demandez de décontamination en amont - je me serais plutôt attendu en aval quant à ça - ainsi que toute la problématique que vous avez élargie, mais là on n'a pas poussé dessus, des sites contaminés et d'autres.

510

Et vous êtes, à ma connaissance aussi, un des seuls qui demandent une audience publique formelle sur le fleuve, une espèce de débat public. Dieu sait qu'il y a des débats depuis 20 ans. Ils sont sectorialisés un peu ici et là. Vous demandez un autre exercice. Je souhaite bonne chance à ceux qui le feront, si jamais l'exercice a lieu.

515

M. PATRICE LIMOGES :

On espère qu'on puisse se représenter devant vous pour avoir encore ce débat-là dans un espace rapproché.

520

LE PRÉSIDENT :

Qui sait! On verra.

525

M. ÉRIC MICHAUD :

Parce que ça a été assez négligé. C'est un thème qui a été relativement négligé. Il y a eu un atelier thématique sur le fleuve.

530

LE PRÉSIDENT :

Oui. Oui.

535

M. ÉRIC MICHAUD :

Mais, dans le fond, on n'a pas du tout parlé de transport dans cet atelier-là.

LE PRÉSIDENT :

540

Mais pour ce qui est du transport, ne partez pas parce que ceux qui vous suivent vont nous en parler. Mais vous avez raison que c'est un thème qui est émergent. Alors, un certain nombre de mémoires nous ont rappelé ça de traiter le thème et demain - et ce soir aussi - ne manquez pas l'ensemble de Stratégies Saint-Laurent qui aborde aussi cette question-là de manière formelle. Merci, messieurs.

545

M. ÉRIC MICHAUD :

On vous remercie beaucoup.

550

LE PRÉSIDENT :

Bonne chance à vous!

555

J'invite maintenant la Société de développement économique du Saint-Laurent. Bonjour!

M. CLAUDE MAILLOUX :

560

Bonjour! Mon nom est Claude Mailloux, de la Société de développement économique du Saint-Laurent et j'ai à côté de moi mon collègue, Marc Gagnon, qui est également de la SODES, qui est directeur général de la SODES.

565 Je commence par une brève présentation. La SODES est un organisme sans but lucratif dont le mandat, qui s'apparente à celui d'une Chambre de commerce, est de protéger et promouvoir le développement économique du Saint-Laurent et les intérêts de ses membres.

570 Les membres de la SODES sont des armateurs, des ports, des organismes gouvernementaux dont les activités sont liées au Saint-Laurent, des villes riveraines, des compagnies d'arrimage, des expéditeurs, des pilotes et bien d'autres. L'ensemble de ces sous-secteurs représente ce qu'on appelle la communauté maritime du Saint-Laurent.

575 Le mandat de la SODES est d'abord et avant tout économique. Toutefois, depuis quelques années, une part de plus en plus grande de nos activités est consacrée aux aspects environnementaux du Saint-Laurent. Ce n'est plus possible aujourd'hui d'envisager de développement économique ou d'activités économiques, et c'est particulièrement vrai sur le fleuve, sans prendre en considération la dimension environnementale.

580 C'est une réalité de la vie moderne qui est venue avec une sensibilisation accrue des citoyens pour la qualité de l'environnement. Nous avons appris à vivre avec cette réalité en collaborant étroitement avec les autorités et avec les groupes concernés par les enjeux environnementaux.

585 Les consultations publiques du BAPE sur la gestion de l'eau offrent une occasion unique de soulever des questions extrêmement importantes pour l'avenir du Saint-Laurent et de la collectivité québécoise. Il est à souhaiter qu'elles permettront de jeter les bases d'une politique de l'eau qui tiendra compte de toutes les dimensions du problème. L'une de ces dimensions est le rôle de l'eau dans le développement économique et dans le transport.

590 En effet, quand on pense politique et gestion de l'eau, on pense surtout aux questions environnementales, rarement aux enjeux économiques et encore moins à ceux liés au transport. Pourtant, au Québec, c'est déjà une des principales utilisations économiques de l'eau et c'est une utilisation qui possède un potentiel de développement qui est extrêmement intéressant.

595 Tout ça, bien sûr, grâce à la présence du Saint-Laurent dont toutes les caractéristiques en matière de transport fluvial, de capacité de transport, se comparent avantageusement avec ce qui existe de mieux ailleurs dans le monde.

600 Les principales raisons de notre optimisme quant à l'avenir de l'utilisation de l'eau à des fins de transport sont à la fois économiques et environnementales. D'une part, le transport maritime est le mode de transport le plus économique pour transporter des grandes quantités de marchandises sur de longues distances et les retombées économiques du transport maritime au Québec et au Canada sont considérables. D'autre part, de tous les modes de transport, c'est celui qui produit le moins d'impacts négatifs sur l'environnement.

605

610 Quelques mots sur l'importance économique de l'industrie maritime. Bien que
méconnu du public, le transport maritime contribue significativement à l'économie du Québec
et du Canada. Une étude réalisée par le ministère des Transports du Québec en 98 nous
apprend que les retombées économiques de l'activité maritime au Québec sont de l'ordre de
3,1 milliards \$ par année. Ce même secteur soutient environ 26 000 emplois directs et
indirects au Québec. Le Port de Montréal a lui seul engendre environ 17 000 emplois et
génère des retombées économiques de 1,7 milliards \$ à chaque année. L'activité portuaire
montréalaise représente d'ailleurs un des secteurs d'activité les plus dynamiques.

615 À Québec, le port génère des retombées d'environ 350 millions \$ par année et
contribue au maintien d'environ 6 500 emplois. Sept-Îles et Port Cartier, avec des tonnages
annuels moyens de plus de 20 millions de tonnes métriques, comptent parmi les ports les
plus actifs au Canada et rendent possible l'exploitation des gisements miniers de la Côte-
620 Nord qui sont à la base même de l'activité économique de cette région.

Chaque année, les ports laurentiens manutentionnent plus de 100 millions de tonnes
de marchandises et contribuent pour plus de 5 % du produit intérieur brut de la province. Ils
offrent un débouché à une liste impressionnante d'entreprises qui perdraient énormément en
625 productivité et en rentabilité sans l'option maritime. En fait, bon nombre de ces entreprises-
là n'existeraient pas sans débouché maritime.

C'est grâce au transport maritime si nous avons des échanges économiques avec les
autres continents en très grande partie. Sans échanges maritimes, l'ensemble du commerce
630 international du Québec et du Canada ne se ferait en somme, à toutes fins utiles, qu'avec
les États-Unis, sauf pour quelques millions de tonnes qui sont transportées par avion.

Le mouvement des marchandises est une nécessité dans toute société. On ne peut
pas y échapper. Et dans sa recherche de rationalisation - et les présentes audiences en
635 sont un exemple - dans sa quête de moyens plus élaborés pour assurer à la fois le
développement économique et la protection de l'environnement, la collectivité doit se
demander quelles sont les options économiques les plus rationnelles et c'est évidemment
valable aussi pour le transport.

640 Quels sont les choix qui, en tenant compte de l'ensemble des composantes,
permettent d'atteindre des rendements optimaux en matière d'économie et de protection de
l'environnement?

LE PRÉSIDENT :

645 Monsieur Mailloux, vous êtes en train de me lire votre mémoire mot à mot. Or, on l'a
lu déjà. Si je pouvais vous demander, pour pas qu'on passe tout le temps et qu'on ne puisse
pas échanger, si je pouvais vous demander de synthétiser plus rapidement pour la suite du
mémoire, s'il vous plaît.

650

M. CLAUDE MAILLOUX :

655

D'accord. En matière d'impacts environnementaux du transport maritime, nous, on prétend que le bilan de la navigation est avantageux si on le compare à celui d'autres modes de transport. Et j'ai, dans le mémoire qui vous a été soumis, présenté un certain nombre d'exemples qui ont été tirés d'études qui ont été faites au cours des dernière années dans le système Saint-Laurent, Grands Lacs. Il y en a deux qui sont particulièrement connues: l'une qui a été faite par Transports Canada, en collaboration avec un certain nombre d'autres partenaires; une autre par la Great Lakes Commission qui est un organisme américain.

660

665

Et les deux arrivent à des conclusions similaires que quand on compare des modes de transport dans des axes particuliers, au niveau des émissions polluantes en matière de gaz à effet de serre, en matière d'oxyde d'azote, en matière de composés organiques volatiles, on arrive à des bilans avantageux pour le transport maritime. À la fois, si on le compare avec le train et à la fois si on le compare avec le camion.

670

Et ces données-là sont particulièrement importantes quand on considère que le transport au Canada est responsable de 27 % des gaz à effet de serre qui sont produits par l'ensemble de l'activité au Canada, et au Québec, c'est 40 %. On est donc à la recherche de moyens qui vont nous permettre de réduire ces émissions-là et le Canada a pris des engagements dans le cadre du Protocole de Kyoto pour y arriver. Et on pense, nous, que le transport des marchandises par navire peut être une solution à ces problèmes-là à cause de son bilan avantageux.

675

Au niveau des risques d'accidents, le bilan est également avantageux. Pour 100 millions de tonnes/kilomètre de marchandises dangereuses transportées, toujours selon les études dont je vous parlais tout à l'heure, le transport maritime s'est montré 10 fois moins risqué que le transport ferroviaire et, contrairement à ce qui est écrit dans le mémoire, ce n'est pas 37,5 fois mais 375 fois moins risqué que le transport par camion.

680

Et si on compare ça avec l'ensemble des marchandises et non seulement les marchandises dangereuses, le navire s'est montré plus sécuritaire dans un rapport de 14 contre 1 avec le ferroviaire et de 73 contre 1 avec le transport par camion.

685

Quand on pense aux risques de la navigation, on pense en général à des épisodes comme l'Exxon Valdez. Et c'est des événements qui persistent longtemps dans l'imagination des gens et qui déforment la réalité, selon nous, parce que la réalité, bien que les accidents existent, il ne s'agit pas de dire qu'il n'y en a pas, sauf qu'ils ne représentent pas la réalité parce que ce sont des exceptions.

690

En matière de pollution des mers, selon des études qui auraient été faites en Europe, contrairement à ce qu'on pense, les navires ne seraient responsables qu'environ 12 % de la

pollution des mers, le reste venant de sources terrestres et particulièrement des activités industrielles, des rejets industriels, urbains et fluviaux.

695

Il y a une nouvelle étude qui est sur le point de débiter qui, celle-là, va être plus directement axée sur les caractéristiques du Saint-Laurent et qui va nous permettre de comparer les impacts environnementaux du transport maritime avec celui d'autres modes mais, cette fois-là, en prenant des choix de transport de marchandises pris dans l'axe du Saint-Laurent.

700

Par exemple, une marchandise qui est transportée par train, par exemple les produits pétroliers entre Québec et Montréal, on peut comparer quels sont les impacts sur le navire ou sur le train. On pourrait même les comparer sur le camion. Et les résultats de cette étude-là devraient être connus en juin de l'an 2000.

705

Ce que le public ignore très souvent, et j'ai entendu tout à l'heure qu'il y avait une question qui portait là-dessus, c'est que les normes et les réglementations qui existent en matière de transport maritime au Canada, non seulement elles existent mais elles sont parmi les plus sévères au monde. Le Canada est un des pays qui surveille ces choses-là de très près et qui est un leader au niveau international quant aux normes de sécurité qu'il applique en matière de transport de marchandises, que ce soit au niveau de la sécurité, que ce soit au niveau des marchandises dangereuses, sous tous les aspects de la navigation.

710

Il existe à Transports Canada un département qui s'appelle sécurité maritime, qui a la responsabilité de ces choses-là et qui le fait de façon extrêmement sérieuse. Et le bilan de la sécurité maritime au Canada, si on le compare avec celui d'autres pays, est un bilan en général extrêmement avantageux.

715

Il y a un point que j'aimerais préciser. Malgré tout ce que je viens de dire, on n'est pas là pour prétendre que le transport maritime ou que la navigation n'ont aucun impact sur l'environnement. On n'est pas là pour jouer à l'autruche. Il y a des impacts sur l'environnement. Cependant, on pense qu'il faut mettre l'examen de ces impacts-là en perspective avec la nécessité des activités économiques auxquelles ils sont rattachés et quels seraient les impacts si on choisissait de transporter les marchandises en question avec d'autres modes et par d'autres moyens.

720

725

Le fleuve est un lieu de coexistence de différents usages et vous en avez sûrement entendu parler, des gens du lac Saint-Pierre me racontaient, il n'y a pas longtemps, que des experts de l'UNESCO qui sont venus observer ce qui se passait dans la région du lac Saint-Pierre ont été extrêmement impressionnés de constater à quel point les usages économiques, incluant la navigation maritime, coexistaient bien avec les autres usages, qu'ils soient touristiques, que ce soit d'autres activités économiques, que ce soit la pêche et la chasse, et ce qui aura probablement pour résultat de faire en sorte - et je pense que le processus est déjà avancé - de créer une zone de protection sous la responsabilité de l'UNESCO dans la région du lac Saint-Pierre.

730

735

740 La qualité de l'eau du fleuve s'est considérablement améliorée au cours des dernières années. Ça a été relaté à plusieurs reprises par des rapports d'Environnement Canada et du ministère de l'Environnement du Québec, et tout ça a été possible malgré l'existence de plusieurs usages sur le fleuve et, bien sûr, même s'il y a un transport économique important qui se déroule sur le fleuve.

745 Nous, on voit ça comme un signe que la coexistence des usages, c'est une réalité et c'est une réalité qui permet d'être optimiste pour l'avenir, que ces usages-là vont pouvoir non seulement se maintenir mais même prospérer.

750 Nous avons à la SODES - et je pourrai vous le faire parvenir, je n'en ai pas de copie avec moi - fait un code d'éthique des usagers du Saint-Laurent, qui circule déjà parmi les usagers depuis plusieurs années, et qui dit en termes très simples que tous les usagers, incluant ceux du secteur maritime, ont le devoir de veiller non seulement à la protection de l'environnement mais aussi à son amélioration. Et que les utilisateurs doivent être respectueux des droits de chacun.

755 C'est un outil de sensibilisation, ce n'est pas un outil de coercition. On n'est pas là pour exercer des punitions à l'encontre de qui que ce soit mais pour essayer de faire passer un message comme quoi en tant qu'usagers, le transport maritime partage l'utilisation du fleuve avec bien d'autres usagers et est prêt à continuer à le faire dans le meilleur entendement possible.

760 Il existe des outils pour améliorer la situation. Madame Gallichan parlait tout à l'heure du comité permanent sur la navigation durable. La SODES et d'autres intervenants du milieu de la navigation participent à ces outils-là, qui sont très prometteurs parce qu'ils vont permettre d'éclaircir beaucoup de choses en matière d'impacts de la navigation et qui vont permettre, on l'espère, de développer une stratégie de navigation durable.

770 C'est précisément l'objectif principal du comité permanent de la navigation qui relève de Saint-Laurent Vision 2000, et ça se fait en concertation avec les groupes communautaires et les groupes environnementaux ainsi que les milieux gouvernementaux qui participent à cette initiative-là.

775 On participe également en tant que représentant du secteur maritime aux tables de concertation liées aux gaz à effet de serre. Il y a tout un mécanisme québécois sur les changements climatiques où ont été invités les différents secteurs économiques. Il y a une table transport où le secteur maritime est représenté et où nous travaillons. Et on espère que de là aussi vont sortir des propositions intéressantes et des recommandations qui vont toucher la navigation et qui vont, en bout de piste, permettre d'améliorer l'environnement et, plus précisément dans le cas des gaz à effet de serre, de trouver des moyens d'en réduire les émanations.

780

785 En conclusion, il y a un message assez simple qu'on voudrait vous transmettre. Je pense que les gens du groupe les Amis de la Vallée du Saint-Laurent sont venus il y a peu de temps vous relater les résultats d'un sondage qu'ils ont fait faire, dont les résultats ont surpris beaucoup de monde. Je ne veux pas dire qu'ils nous ont surpris, ils nous ont déçus.

790 Mais il ne s'agit pas de se mettre la tête dans le sable. Aux yeux de l'opinion publique, la navigation n'a pas une très bonne image. Les gens ont répondu au sondage qu'en majorité, selon eux, le transport maritime était le mode le plus coûteux et le mode qui produisait le plus d'impacts sur l'environnement. À notre avis, c'est exactement le contraire de la réalité mais on sait, en entendant cela, ce que ça veut dire. C'est qu'on a un bout de chemin à faire en matière d'image et en matière de diffusion de l'information sur ce qu'est la réalité.

795 Et c'est une des principales raisons pour lesquelles on a cru pertinent de venir aujourd'hui devant ce forum et de vous faire entendre le son de cloche de notre secteur d'activité.

800 Et pour résumer la teneur de mon propos, j'aurais quatre courts points que je voudrais vous transmettre et qui sont, en fait, ce qui a été développé dans le mémoire.

805 Un, le transport maritime est une activité économique indispensable qui, par ses retombées et les emplois qu'il procure, contribue de façon très significative à notre niveau de vie et notre qualité de vie.

Deux, le transport maritime doit être considéré comme une solution aux problèmes environnementaux reliés au transport, puisqu'il est démontré que par tonne transportée, c'est le mode qui produit le moins d'impacts négatifs sur l'environnement.

810 Nous reconnaissons que la navigation, qu'elle soit commerciale ou de plaisance, a des impacts sur l'environnement et que c'est le devoir des principaux acteurs de cette industrie que sont les ports, les compagnies maritimes, les expéditeurs, arrimeurs et autres, de faire tout ce qui est possible pour éliminer ou atténuer ces impacts. Il y a déjà des efforts importants qui sont faits dans cette direction-là et ces efforts-là vont aller en s'accroissant.
815 On pense aussi que tous les autres usages du fleuve qui ont également des impacts doivent faire partie des efforts d'atténuation et d'élimination des impacts, parce qu'il y a une question d'équité qui est reliée à ça.

820 Et, finalement, on pense que le transport maritime devrait, pourrait faire partie intégrante des stratégies globales, incluant les stratégies environnementales de gestion de l'eau et de politique de l'eau que la collectivité se donnera, parce qu'on pense qu'il peut jouer un rôle dans l'amélioration de la situation en général au point de vue environnemental. Et participer aux objectifs de développement durable. Merci.

825 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, monsieur Mailloux. Nous avons reçu beaucoup de commentaires à propos de la navigation fluviale et, en général, des commentaires inquiets. On peut les dresser à trois niveaux facilement.

830

Premièrement, le fait que l'accentuation de la navigation et l'arrivée de navires de plus en plus gros amènent des interventions de plus en plus dures sur le fleuve en termes de dragage. Et pour utiliser une formule que quelqu'un a employée, qui consiste à transformer le fleuve en une autoroute liquide.

835

Alors, là, ce que j'aurais à vous demander, vous venez de nous dire que vous faites des efforts, que vous êtes peu polluants, parfait, je n'ai pas de problème avec ça, vous êtes essentiel au plan économique, et ce que je dois vous demander en retour, c'est vous offrez votre collaboration sur des tables de concertation ou de la gestion par bassin, quels sont les efforts que vous faites en termes d'atténuation des impacts que vous avez, en particulier, par exemple, sur les navires de gros tonnage et sur le fait, l'espèce de pression que vous exercez sur le fleuve pour un dragage de plus en plus intensif sur le fleuve? Est-ce qu'il y a là-dessus des efforts que vous déployez, efforts qu'on peut identifier, qu'on peut aller vérifier?

840

845

M. CLAUDE MAILLOUX :

Au niveau du dragage, je ne suis pas exactement d'accord avec vous quand vous dites qu'il y a une pression pour un dragage de plus en plus intensif. Grosso modo, il y a deux types de dragage qui se fait dans le Saint-Laurent, et le premier, c'est un dragage d'entretien annuel qui consiste simplement à assurer, là où il y a eu de la sédimentation durant les 12 mois qui ont précédé, à garantir que le niveau va se maintenir au niveau de profondeur donné aux navires, garanti aux navires par les cartes marines.

850

855 **LE PRÉSIDENT :**

Mais on sait, par exemple, que le fleuve actuellement, son niveau est plus bas qu'il était. Le niveau d'eau du fleuve est bas actuellement.

860

M. CLAUDE MAILLOUX :

Oui, le niveau d'eau est bas mais c'est un problème différent que celui du dragage. Au niveau du dragage d'entretien, il se fait depuis très longtemps dans le fleuve et il concerne les mêmes quantités de matériaux à peu de chose près d'une année à l'autre. Et je pense que les problèmes auxquels vous faites particulièrement référence, c'est ce qui s'est passé au cours des dernières années alors qu'il y a eu dragage sélectif, qui a fait passer de 36 à 37 pieds la profondeur garantie aux navires. Et les gens ont interprété ça comme --

865

beaucoup de gens se sont imaginé que ça consistait à prendre des bulldozers et à aller chercher un pied de profondeur entre Québec et Montréal sur toute la longueur du fleuve.

870

En réalité, le pied supplémentaire, les moyens électroniques modernes de mesure maintenant permettaient de constater qu'il était déjà là. Ce qu'il fallait faire pour pouvoir le garantir aux navires, c'était aller écrêter, sur une surface qui représentait en tout et partout environ 2 % de la surface totale du chenal maritime, les quelques endroits où il aurait pu y avoir des navires qui s'accrochaient.

875

Mais ce n'est pas, contrairement à ce que les gens pensent, de prendre le fond et d'aller le gratter avec un bulldozer pour enlever des millions de tonnes. Dans le Saint-Laurent, le dragage, la quantité de matériaux enlevés annuellement est de l'ordre de 33 000 mètres cubes par année. À l'échelle internationale, c'est probablement un des endroits où il y en a le moins. Je sais que ce n'est pas une grosse consolation mais ça donne au moins un ordre de grandeur. Si vous comparez ça, par exemple, avec le Mississippi, simplement dans la région de la Nouvelle-Orléans, c'est 80 millions de mètres cubes par année qu'ils doivent draguer pour assurer la navigation. Ici, on est à 33 000 entre Québec et Montréal.

880

885

Et le 37^e pied dont on parlait tout à l'heure, c'est maintenant chose fait à toutes fins utiles. Il n'y a pas d'autre pression pour aller plus loin. Il va continuer d'y avoir un dragage d'entretien annuel, comme c'est là ça fait depuis très longtemps, pour garantir la profondeur donnée sur les cartes, mais ça s'arrête là.

890

À quelques endroits dans certains ports, il peut y avoir des projets de dragage pour approfondir au niveau de certains quais ou quand il y a eu de la sédimentation, pour redonner la profondeur, mais contrairement à ce qu'on a entendu, il n'y a pas de projet, ni du Port de Montréal, ni de qui que ce soit d'autre, ni de la Garde Côtière, d'aller chercher, maintenant qu'on a eu 37, 38 ou 39, il n'y en a pas.

895

LE PRÉSIDENT :

Juste à propos, vous avez annoncé votre code d'éthique tantôt. Vous le déposerez, s'il vous plaît.

900

M. CLAUDE MAILLOUX :

Absolument.

905

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Genest.

910

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

Ce que plusieurs nous ont mentionné justement concernant le projet de dragage sélectif de Montréal à Cap-à-la-Roche, c'est le fait que les données n'ont pas été divulguées et qu'il n'y a pas eu d'examen public de cette question-là, comme plusieurs le souhaitaient.

915

C'est la raison pour laquelle je vous demande, quand vous affirmez que le transport maritime est le transport qui a le moins d'impact sur l'environnement, vous faites référence en particulier aux émissions de gaz à effet de serre, mais est-ce que votre évaluation tient compte, par exemple, du dépôt de sédiments de dragage dans des sites de lestage dans le lac Saint-Pierre, de sédiments plus ou moins contaminés, contaminés ou pas?

920

Est-ce que votre modèle tient compte du rejet des eaux de ballast qui ont introduit, d'après Environnement Canada, plus de 150 espèces exotiques, dont la moule zébrée qui est très connue?

925

Est-ce que votre modèle tient compte également du fait que l'écrêtage dont vous parlez permet quand même, avec un pied de plus, à des navires plus gros de circuler et que, d'après certains capitaines qu'on a entendus, le contrôle de la vitesse sur le Saint-Laurent est à peu près inexistant, donc les navires plus gros, qui vont plus vite, plus de batillage, plus d'érosion, donc plus de dommages aux berges et aux écosystèmes aquatiques le long des rives?

930

Est-ce que votre modèle tient compte des rejets d'hydrocarbures et d'autres substances par des navires étrangers, en particulier, ou des navires en mauvais état qui ont des fuites importantes? Voilà ma question.

935

M. CLAUDE MAILLOUX :

Il y a dans le modèle de comparaison des impacts environnementaux entre les modes, un certain nombre de choses qui sont des comparables d'un mode à un autre. Par exemple, on peut comparer les risques d'accidents, on peut comparer le rendement des moteurs, on peut comparer l'efficacité, l'utilisation du carburant, les rejets d'émissions polluantes, que ce soit des gaz à effet de serre ou autres, d'émissions polluantes. C'est facile à comparer parce que chacun des modes utilise des moteurs et a des risques d'accidents.

945

Évidemment, la question des sédiments est difficilement comparable d'un mode à un autre. Dans l'étude que l'on est sur le point d'entreprendre et dont je vous disais tout à l'heure que les résultats devraient être connus l'été prochain, ces choses-là vont être prises en considération mais évidemment, sur une base comparative, c'est difficile parce que, évidemment, ce n'est pas la même chose.

950

Comparer le fait qu'il y a des sédiments qui viennent de l'activité de dragage, c'est difficilement comparable avec le fait que, par exemple, pour les emprises ferroviaires, il faut répandre beaucoup de pesticides. Dans les deux cas, c'est des impacts environnementaux liés à un mode mais qui sont difficilement comparables.

955

C'est pour ça que j'insistais tout à l'heure pour dire qu'on est loin de prétendre qu'il n'y a pas d'impacts environnementaux liés au transport maritime.

960 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

965 Mais dans les deux cas, si vous permettez, il y a des solutions qui ont été évoquées devant nous, comme le sarclage mécanique qui remplacerait les pesticides et comme l'utilisation des sédiments soit en milieu terrestre ou pour - ça, c'est une suggestion qui a été faite par une experte d'Environnement Canada - pour stabiliser des berges.

M. CLAUDE MAILLOUX :

970 Mais c'est ce que j'allais dire. Les impacts qu'on peut identifier et qui sont, par exemple, celui-là et il y en a d'autres, il n'y en a pas beaucoup qui n'ont pas de solution. Il n'y en a pas beaucoup où on ne peut pas aller chercher des mesures d'élimination ou d'atténuation importantes. Et c'est précisément le genre de chose qu'on va identifier, entre autres, avec le comité permanent sur la navigation durable qui a entrepris, l'année dernière, une revue exhaustive de l'ensemble de ces questions-là.

975 Ce travail-là est extrêmement important parce que ça va nous permettre entre autres de calibrer des choses qu'on dit beaucoup par intuition. C'est sûr qu'on sait, par exemple, que le transport maritime a un effet sur l'érosion des berges. Mais quel est, en matière d'érosion des berges, le rôle du transport par rapport à d'autres facteurs? C'est plus difficile à établir. Et il y a des études qui nous donnent des indications, Denis Leroux en a fait, il y a monsieur Daniolo qui en a fait aussi, qui nous dit, par exemple, qu'à moins de 600 mètres de la voie navigable, le navire devient un facteur important au niveau de l'érosion des berges.

985 On peut travailler avec des choses comme ça mais il nous manque encore beaucoup de connaissances. Et il nous manque aussi des connaissances sur le rôle des autres facteurs: la navigation de plaisance, il y a toute l'occupation des rives maintenant, il y a le fait que les niveaux d'eau n'ont pas les mêmes régimes de variation qu'ils avaient autrefois. Et il y a des facteurs qui diminuent l'érosion des berges. Autrefois, les niveaux d'eau variaient avec des beaucoup plus grandes amplitudes qu'aujourd'hui, ce qui augmentait l'érosion. Autrefois, il y avait plus d'inondations et les battures de glace n'étaient pas nécessairement protégées au printemps, il y avait des embâcles importants qui amenaient une érosion extrêmement importante.

995 Aujourd'hui, entre autres, grâce à la navigation et grâce au fait qu'on contrôle le régime des glaces durant l'hiver, les battures de glace sont protégées et on s'assure qu'il y a un minimum d'effets. Et la navigation contribue à ça en assurant la circulation des glaces au centre du fleuve.

1000 Bon, je ne dis pas ça pour dire qu'il n'y a pas d'impact, mais pour dire que c'est important d'avoir au moins une idée un peu plus précise des causes pour pouvoir travailler plus efficacement et aller chercher des mesures d'atténuation qui vont avoir un réel impact. Et c'est ce qu'on va faire, entre autres, avec le comité permanent sur la navigation durable.

1005 Tout à l'heure, vous parliez de vitesse des navires. Il y a déjà des initiatives qui ont été prises de ce côté-là. Vous dites qu'on vous a dit que les navires étaient plus gros et allaient plus vite. Encore une fois, je qualifierais ça d'information intuitive parce que, moi, les rapports que j'ai, c'est le contraire. Ça circulait beaucoup plus vite sur le fleuve autrefois que ça circule maintenant. Et les plus gros navires, leur premier intérêt, c'est de charger au maximum. Et quand on charge au maximum, on va moins vite. Parce que plus on va vite, plus on augmente l'angle d'entrée du navire dans l'eau et moins on a de marge de manoeuvre par rapport au fond.

1015 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

On a demandé à Transports Canada qui nous ont donné la réglementation existante mais ils n'ont pas pu nous garantir que la réglementation était appliquée.

1020 **M. CLAUDE MAILLOUX :**

1025 Il n'y a pas de réglementation comme telle identifiant une vitesse minimum ou maximum. Par contre, il y a des avis à la navigation qui sont donnés, par exemple pendant l'hiver, justement pour protéger les battures de glace. Il y a des limites de vitesse qui sont données. Au printemps aussi en particulier quand, par exemple, s'il y a surcharge d'eau dans les Grands Lacs et qu'ils doivent envoyer des débits supplémentaires dans le fleuve, à ce moment-là, ils peuvent avoir des avis à la navigation, mais il n'y a pas de réglementation à l'heure actuelle disant aux navires: «Vous n'avez pas le droit de dépasser certaine vitesse.»

1030 Mais il y a des choses qu'il faut comprendre là-dedans. D'abord, ça ne serait pas à 100 % efficace de dire, par exemple, personne n'a le droit dorénavant d'aller plus vite que 12 noeuds ou plus vite que 15 noeuds, parce que les navires n'ont pas le même comportement dans l'eau, et il y a une grande variation de comportements et une grande variation des vagues qu'ils vont produire en fonction de la forme du navire. Il y a une question d'hydrodynamique là-dedans.

1035 Curieusement, ça peut paraître bizarre, mais il y a certains navires qui vont faire moins de vagues quand ils vont un petit peu plus vite. Et il y a des vitesses critiques, il y a des vitesses de décrochement, il y a des vitesses en bas desquelles ils ne peuvent pas aller parce qu'il y a une question de manoeuvrabilité, et là, c'est la sécurité qui entre en jeu.

1040 Ce qu'il faut, c'est trouver, et c'est avec beaucoup de sensibilisation, mais ça c'est commencé. Quand je vous disais que les navires vont moins vite aujourd'hui, c'est parce

1045 qu'au cours des dernières années, il y a eu de la sensibilisation qui va se faire et il y a eu une initiative qui a été mise sur pied en lien avec le comité permanent sur la navigation durable, qui a commencé cet automne, et qui vise à aller encore beaucoup plus loin en faisant de la sensibilisation non seulement auprès des navigateurs, principalement les pilotes et les capitaines, mais également auprès des armateurs et de tous ceux qui ont à voir dans le passage des navires.

1050 Parce que c'est sûr qu'ici, il y a des pressions qui s'exercent. Quand il y a des équipes de débardeurs qui attendent les navires au port et que si le navire n'est pas arrivé à telle heure, tout à coup, ça coûte plus cher, ça a un impact économique. Alors, pour s'assurer que ça fonctionne, il faut faire de la sensibilisation à longueur de la chaîne de
1055 décisions. Et c'est ça qu'on est en train de faire. Mais il y a déjà eu des résultats qui ont été obtenus et, dans l'avenir, on va en voir encore davantage.

1060 Malheureusement, comme il arrive des erreurs humaines, les gens retiennent... on sait que cet été à un moment donné, il y a un navire qui est passé trop vite et qui a envoyé de l'eau dans les marinas. Évidemment, tout le monde s'en souvient et tout le monde dit, à cause de ça: «Les navires circulent trop vite dans la voie maritime.» Au fait, on dit la voie maritime mais, entre Québec et Montréal, il faudrait parler de la voie navigable. Oui?

LE PRÉSIDENT :

1065

C'est difficile de vous arrêter. Le bateau part puis il a de la misère à rentrer au quai.
Madame Gallichan.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

1070

Alors, deux questions.

M. CLAUDE MAILLOUX :

1075

Oui.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

1080

Chacune, 30 secondes de réponse.

M. CLAUDE MAILLOUX :

1085

D'accord. Je m'excuse.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

1090

En évoquant, et sans y aller dans le menu détail, les trois incidents que nous avons pu déplorer dans le fleuve Saint-Laurent au cours des derniers mois, puisque vous avez parmi vos membres des armateurs, des pilotes, etc., à quoi attribuez-vous cette séquence et la croyez-vous tout simplement le fait du hasard dans un court laps de temps ou...

M. CLAUDE MAILLOUX :

1095

C'est malheureusement ça.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

1100

... s'il y a des changements dans le niveau de l'eau du Saint-Laurent qui peut apporter...

M. CLAUDE MAILLOUX :

1105

Non. C'est une question de hasard et de statistique. C'est aussi bête que ça. Ça frappe l'imagination, encore une fois, parce qu'il y en a eu trois dans un court laps de temps mais il n'y en avait pas eu depuis plusieurs années ou très peu.

1110 Bon, c'est sûr que le public est en droit de se poser des questions quand on voit des choses comme ça. C'est normal. On peut quand même retenir une note positive. Il y a eu trois incidents. Dans aucun cas, il n'y a eu, à toutes fins utiles, quelque dommage que ce soit. Ça aide à voir...

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

1115 C'est peut-être le fait de la chance, cette portion-là.

M. CLAUDE MAILLOUX :

1120 En partie, aussi. Les risques d'accidents ne sont pas nuls. On dit là-dedans, dans le cas du transport maritime, ils sont moindres que ceux de... mais, évidemment, ils ne sont pas nuls. Et c'est là que le rôle des outils qui ont été mis en place pour prévenir et, en cas d'occurrence, pour atténuer l'impact d'événement comme celui-là, sont extrêmement importants.

1125 Et dans le Saint-Laurent, on est sûrement un des endroits les mieux équipés dans le monde, à la fois pour prévenir, grâce aux réglementation sur la sécurité maritime, et pour réagir, s'il arrive quelque chose, avec Transports Canada, avec la SIMEQ dont vous avez probablement entendu parler, qui est un organisme de réponse en cas de déversement pétrolier, qui est en mesure d'agir à tout endroit dans le fleuve avec des équipements extrêmement sophistiqués et dans un laps de temps extrêmement court. On est - excusez-moi l'expression - en voiture. Je ne dirai pas en bateau.

1130 **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

1135 Là, il vous reste 15 secondes pour ma deuxième question.

M. CLAUDE MAILLOUX :

D'accord.

1140 **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

Comment voyez-vous ça, vous, un élargissement du groupe permanent, soit sur la protection du Saint-Laurent...

1145 **M. CLAUDE MAILLOUX :**

Le comité permanent sur la navigation durable?

1150 **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

Sur la navigation durable, bon.

M. CLAUDE MAILLOUX :

1155 Un élargissement?

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

1160 Oui? C'est-à-dire qu'on a évoqué ça tout à l'heure avec le Conseil régional de l'environnement, où soit sur la portion uniquement Québec ou une portion qui serait interprovinciale, donc l'ensemble là, il y ait une sorte de table de concertation, mais qui serait beaucoup plus vaste que celle que vous nous décrivez et qui verrait soit parfois à prendre des décisions de consultation publique ou tout simplement faire des propositions aux différents gouvernements.

1165

M. CLAUDE MAILLOUX :

1170 Bien, ce n'est pas exclu que quand le temps des recommandations va venir, qu'il y en ait de cet ordre-là, que pour certaines activités, il y ait des consultations publiques de proposées. Et pour ce qui est d'un élargissement, je dois dire que ça n'a pas été soulevé au comité même parce que le comité a été conçu de manière à avoir une représentation très large. Les groupes communautaires sont représentés, les groupes environnementaux sont représentés, l'industrie est représentée, les gouvernements sont représentés. À ma connaissance, il n'y a pas eu de demande d'élargissement. Alors il faudrait peut-être préciser à qui exactement vous pensez. Vous pensez à d'autres régions?

1175

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

1180 Non. Donc, vous, ça vous paraît suffisant comme représentativité ce qu'il y a là?

M. CLAUDE MAILLOUX :

1185 Bien, à première vue, tous les intervenants liés au fleuve y sont représentés. S'il y en a que j'ai oublié de nommer, dites-moi le, mais ça a été un des soucis de la composition du comité, au départ, de s'assurer que tous les intérêts étaient effectivement représentés. Alors, Stratégies Saint-Laurent est là, les Amis de la Vallée du Saint-Laurent, les groupes environnementaux, l'industrie.

LE PRÉSIDENT :

1190

Alors, merci, messieurs. C'est le temps qui nous oblige à arrêter. Vous avez un dossier qui est plus qu'important et vous avez évoqué que vous aviez des problèmes de perception dans votre document. Je pense qu'il y a beaucoup à faire au niveau de la perception de la communication. Ça me semble évident.

1195

M. CLAUDE MAILLOUX :

Je suis bien d'accord avec vous.

1200

LE PRÉSIDENT :

Ça marche.

1205

M. CLAUDE MAILLOUX :

Je vous envoie le code d'éthique.

1210

LE PRÉSIDENT :

S'il vous plaît.

Le Regroupement des comités logement et associations de locataires, s'il vous plaît. Ça fait un sigle qui est dur à prononcer, ça, RCLALQ, c'est ça, oui?

1215

M. DENIS CUSSON :

Oui.

1220

LE PRÉSIDENT :

Alors, on peut vous demander de vous identifier d'abord et, ensuite, de présenter rapidement votre mémoire?

1225

M. DENIS CUSSON :

Mon nom, c'est Denis Cusson. Je suis accompagné de madame Carole Tremblay. Nous travaillons au Regroupement des comités logement et associations de locataires du Québec. C'est plus facile de prononcer les lettres que de tenter de faire un mot avec.

1230

Nous remercions le BAPE d'avoir accepté de nous entendre dans le cadre de cette Commission chargée d'étudier la gestion de l'eau au Québec. Nous espérons pouvoir

1235 éclairer le BAPE sur certains aspects de la question, soit les impacts de la gestion de l'eau, de la future politique du gouvernement, sur les ménages locataires et particulièrement les ménages à faibles revenus.

1240 Le Regroupement des comités logement et associations de locataires du Québec existe depuis 1978. Il regroupe à travers tout le Québec des organismes qui travaillent pour la défense et la promotion des droits des locataires. Le Regroupement compte présentement 21 organismes membres.

1245 Dans le document de consultation publique, La gestion de l'eau au Québec, le gouvernement énonce les orientations et les objectifs suivants. Au niveau des orientations gouvernementales, je cite:

«La stratégie de développement économique a donc pour but de satisfaire les besoins présents des Québécois et Québécoises sans pour autant remettre en cause la capacité des générations futures de répondre à leur propres besoins.»

Et les objectifs généraux relatifs à l'eau sont:

1250 «Assurer la protection de la santé publique; rechercher la pérennité de la ressource eau; mettre en valeur la ressource au plan social et économique; concilier les usages dans une perspective de satisfaction des besoins légitimes.»

1255 Nous souscrivons essentiellement à ces orientations et objectifs. Cependant, nous constatons que le gouvernement veut nous amener vers des avenues qui sont opposées à ces orientations. Nous constatons que le gouvernement veut ouvrir les pompes à la commercialisation de l'eau à grande échelle, à l'échelle mondiale, ce qui, nous le craignons, aura pour effet de nuire à la pérennité de la ressource. Une fois le pompage de l'eau entrepris, avec tout ce que cela sous-tend et implique - industries, capitaux, emplois, etc. - comment le gouvernement fera-t-il pour freiner un secteur industriel lorsque la ressource sera en voie d'épuisement?

1265 Nous tenterons de vous présenter, de vous faire part des dangers que représente la privatisation de l'eau, particulièrement dans l'usage pour des fins de consommation domestique.

1270 L'eau, faut-il encore le rappeler, n'est pas un bien de consommation comme les autres. C'est un élément essentiel à la santé publique, à l'hygiène et au bien-être de la population. Une eau de mauvaise qualité peut entraîner des problèmes de dysenterie.

1275 Le Code national du bâtiment du Canada oblige que tous les logements soient alimentés en eau potable et munis des équipements suivants: évier, lavabo, baignoire, cuvette de toilette. De plus, le logement doit également être pourvu d'une installation d'alimentation en eau chaude.

La Régie du logement, de son côté, a confirmé l'importance de l'eau dans la définition d'un logement salubre. Par de nombreuses décisions, elle a établi que l'absence d'eau ou la présence d'une eau de mauvaise qualité rendait un logement insalubre.

1280 La privatisation de l'eau en Angleterre a occasionné de sérieux problèmes de santé publique, d'hygiène et de bien-être pour la population. Le nombre de cas de dysenterie a quadruplé. La dysenterie, comme on le sait, est une maladie qui a généralement pour cause la consommation de l'eau.

1285 La privatisation de la production et de la distribution de l'eau, là où elles ont été instauré, ont eu des conséquences nocives à l'endroit de la population. La privatisation de l'eau a eu un impact direct sur la capacité de payer des ménages pauvres. En Grande-Bretagne, entre 90-91 et 91-92, le nombre de coupures d'eau a tout simplement triplé, passant de 7 000 coupures à 21 000 coupures, parce que les gens avaient de la difficulté à
1290 payer la facture d'eau. Durant les quatre années qui ont suivi la privatisation de l'eau, le prix de l'eau a augmenté de 55 %. Ce sont évidemment les ménages à faibles revenus qui ont fait les frais d'une tarification à la consommation.

1295 Les personnes pauvres n'ont pas les revenus pour faire face à cette dépense additionnelle. Elles arrivent déjà de peine et de misère à payer leur loyer. Environ 40 000 ménages annuellement ont de la difficulté à un moment ou l'autre dans l'année à payer l'entièreté du prix du loyer.

1300 À l'heure actuelle, si on se réfère au dernier recensement, le quart des ménages locataires au Québec dans le marché privé paie plus de 50 % de leurs revenus pour se loger. Près de la moitié des ménages locataires au Québec paie plus de 30 % pour se loger.

1305 Aussi, il faut tenir compte, si on regarde au niveau de l'électricité, le même problème de capacité de payer se retrouve. On a dans les derniers chiffres, 40 000 ménages qui se sont fait couper l'électricité parce qu'ils avaient de la difficulté à payer la facture d'Hydro-Québec.

1310 D'après un rapport de la Ville de Montréal «La gestion de l'eau à Montréal», on établit à environ 30 \$ par mois si on installait un système de compteur d'eau dans les résidences. Ce 30 \$ là, inutile de dire que les ménages locataires auraient de la difficulté à l'assumer.

1315 Souvent, on fait mention qu'en faisant la tarification à l'usage, on va baisser les comptes de taxes des propriétaires. Inutile de dire que les locataires ne bénéficieront nullement d'une réduction de taxes que le propriétaire pourrait obtenir, étant donné que le propriétaire est le seul qui peut faire une demande de révision du prix du loyer à la Régie du logement. Donc, à chaque fois que le propriétaire subit une augmentation de taxes municipales, le locataire l'absorbe entièrement. Par contre, quand il bénéficie d'une

1320 réduction de taxes, le locataire ne peut pas de lui-même faire une demande à la Régie pour faire réviser le prix du loyer à la baisse.

Donc, avec la tarification à l'usage, le locataire se retrouverait à payer deux fois pour la facture d'eau, étant donné que son prix de loyer ne baisserait pas.

1325 Ce qui nous amène à entrevoir à l'horizon des problèmes juridiques importants, à savoir que comme le Code civil, et la Régie du logement, et le Code du bâtiment l'ont établi, le propriétaire a une responsabilité dans la livraison et le maintien de la qualité de l'eau. Si on se retrouve avec des compteurs d'eau et un livreur d'eau indépendant ou privé, qui serait responsable que le locataire puisse obtenir une eau de qualité? Quels seraient les recours
1330 juridiques du locataire en cas d'une eau de mauvaise qualité?

On sait que toutes les démarches juridiques à l'heure actuelle, c'est long et coûteux. Ce qui coïncide bien avec un reportage qu'il y avait hier à la TV, qui montrait que de moins en moins de gens utilisent les tribunaux étant donné que le coût d'usage, juste de la facture
1335 d'avocat, est très élevé, en plus des délais qui sont très longs.

Pour donner une petite idée de si on veut entrevoir de mettre en cause les propriétaires dans une éventuelle, par exemple, privatisation du système d'eau, lors de la dernière crise du verglas, des locataires ont demandé d'obtenir et ont obtenu de la Régie du
1340 logement des diminutions ou des remboursements de loyer payé en trop parce que le logement était temporairement inhabitable. La Corporation des propriétaires immobiliers du Québec ont soutenu financièrement des propriétaires pour porter ces décisions-là en appel et on se retrouve aujourd'hui avec une saga juridique où la cause est maintenant portée à la Cour d'appel du Québec pour des montants qui représentent quelque chose comme 200 \$
1345 parfois de retour de loyer payé en trop. On s'attend à ce que les processus judiciaires soient à ce moment-ci très défavorables pour les locataires.

Quand on parle de facturation de l'eau, on amène toujours la question du gaspillage qu'en fait la population. Et il a, je dirais, très peu été démontré que la population, les
1350 citoyens, les individus font un usage abusif de l'eau. Je crois qu'on pourrait dire que l'éducation populaire a montré à ce jour qu'on peut réduire sensiblement la consommation de l'eau, sans avoir à la taxer pour l'utilisation domestique.

Par exemple, pour l'usine de traitement des eaux de la Ville de Québec, en 74, elle
1355 a produit pour 68 millions de mètres cubes, et 22 ans plus tard, elle a produit 6.7 millions de mètres cubes de moins. Passant de 68 à 60 millions de mètres cubes. Et quand on regarde la consommation pour la ville même, il y a eu une baisse de 20 millions de mètres cubes, étant donné que l'usine de traitement de Québec fournit pour certaines villes de banlieue.

1360 Il en est de même pour la Communauté urbaine de Montréal où entre, 90 et 94, la consommation en eau potable est passé de 1.15 mètre cube par jour par personne à 1.02

mètre cube. Donc, on n'a pas besoin de faire une taxation additionnelle à l'usage pour que les gens baissent leur consommation. Je pense que l'éducation peut jouer son jeu.

1365 Par contre, on regarde très peu, quand on regarde ces statistiques-là, la part de consommation par les individus, par rapport à la consommation par l'industrie. Et c'est là qu'on a quelques révélations.

1370 Quand on regarde la proportion de consommation par les individus, on se rend compte qu'elle est moins de 50 % que la consommation industrielle et/ou par les fuites du réseau ou pour l'utilisation par les municipalités elles-mêmes.

1375 Par exemple, pour la Ville de Québec, le côté résidentiel représente 32 % de la consommation, tandis que pour Montréal, c'était 25 % de la consommation qui était par le résidentiel.

1380 Par contre, quand on parle des gros consommateurs, donc l'industrie, on ne parle pas qu'ils font du gaspillage mais on fait tout simplement mention qu'ils sont de gros consommateurs. En tout cas, il y a un peu de trafic, je dirais, étymologique, qu'on peut faire à ce moment-ci. C'est que ça donne une mauvaise image quand on parle de gaspillage; par contre, quand on parle d'une grosse consommation, la connotation négative n'est pas aussi apparente.

1385 Avant de procéder à une tarification de l'eau au niveau résidentiel, il faut regarder, tenir compte de la composition d'un ménage, la composition d'une famille, qui peut être différente d'un ménage à l'autre. Donc, à ce moment-là, il serait, à notre sens, très difficile de pouvoir établir une tarification qui soit juste et honnête pour tout le monde, qui tiendrait compte d'une... en tout cas, si on voulait pénaliser la surconsommation ou l'usage abusif, ça serait difficile quand dans un ménage, il y a cinq personnes, puis dans l'autre ménage, il y a une personne unique. Si on met le même niveau de tarification pour les deux, évidemment les familles vont être largement pénalisées par la tarification à la pièce.

1395 D'autant plus que ce qu'on vient de démontrer, c'est qu'il n'y a pas nécessairement un usage abusif. Si on veut pénaliser ceux qui font un usage abusif, par exemple les laveurs de voiture du dimanche, il est beaucoup plus facile d'envoyer un petit homme vert lui donner un ticket comme un ticket de stationnement pour un usage abusif, que de mettre un compteur d'eau pour tous les résidents et résidentes d'une municipalité.

1400 Au niveau industriel, et c'est là que l'on considère qu'il y a, à toutes fins pratiques, un détournement de la ressource, c'est que les industries utilisent de l'eau potable traitée. Est-ce que c'est vraiment nécessaire pour refroidir des turbines d'utiliser une eau traitée au même titre qu'une eau de consommation courante? On ne le pense pas.

1405 Pour ce type d'usage-là, comme pour éteindre un incendie, ce n'est pas nécessaire que ça soit de l'eau du robinet qui soit utilisée. Il pourrait donc y avoir un double système au

niveau de l'eau pour faire en sorte qu'il y ait une eau qui soit traitée, comme à l'heure actuelle, pour usage domestique, et une eau qui serait à usage non domestique, qui pourrait servir à d'autres usages, comme laver les rues, éteindre les incendies ou refroidir les turbines d'usine.

1410

En conclusion, on conclut donc que la tarification de la consommation domestique avec usage d'un compteur d'eau, la privatisation du système de traitement et de distribution de l'eau, ça va à l'encontre des objectifs énoncés par le gouvernement dans son document de consultation. On demande donc au BAPE de rejeter l'idée de permettre le développement de compteur d'eau dans les résidences.

1415

La mise en place de compteurs d'eau va à l'encontre de l'orientation stratégique qui est de satisfaire les besoins présents des Québécois et des Québécoises. Des milliers de personnes seront privées d'eau en raison de leur condition économique. De plus, cela ira à l'encontre de l'objectif spécifique d'assurer la protection de la santé publique.

1420

On s'oppose aussi à la privatisation et à la commercialisation de l'eau parce qu'elle remettrait en cause la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins et elles constitueront un danger pour la pérennité de la ressource eau.

1425

En raison des coûts sociaux que représente la santé de la population, l'eau y occupant une place stratégique, pour mettre en valeur la ressource au plan social et économique et pour concilier les usages pour une perspective de satisfaction des besoins légitimes, il est essentiel que l'eau soit considérée comme étant un patrimoine national et soit de propriété collective. Ce faisant, l'état doit en garantir la qualité, la pérennité et son usage à des fins sociales, pour tous et pour toutes.

1430

LE PRÉSIDENT :

Merci, monsieur Cusson. Permettez-moi une petite remarque. Vous avez joint à votre mémoire des numéros de la revue Artère, l'Artère qui est votre production, que je ne connaissais pas, que j'ai vu citée dans d'autres mémoires et je me demandais qu'est-ce que c'est que ça. Et là, j'en ai vu des exemplaires et je vous avoue avoir pris un plaisir très particulier sur l'histoire que vous avez faite de l'eau à Montréal. C'est fait par monsieur Côté.

1440

C'est extrêmement intéressant et j'ai retrouvé là des auteurs que j'avais oubliés, Vigarello, Illich, Fourastié, etc. Et aussi qui nous apprend, et ça, je l'avais complètement oublié, j'ai dit le contraire en audience et je dois me rétracter, je disais souvent que la première intervention était fait en fonction de but sanitaire pour combattre les épidémies. Mais, non. C'est le feu. C'est la protection incendie qui a été le premier moteur de l'amenée d'eau. Bon.

1445

1450 Alors, cette rétractation étant faite, grâce à l'Artère qui m'a beaucoup enseigné, j'ai
aussi été surpris par rapport à ce que vous dites sur si la taxation se faisait par compteur,
donc à l'individu, alors que maintenant on paie la taxe d'eau sur la valeur foncière de la
maison, et donc c'est le propriétaire qui la paie, moi, j'avais la conviction qu'il y aurait un
ajustement automatique. Et là, vous me dites que non. Si, par exemple, ça représentait
1455 une baisse de 50 \$ par mois par loyer, le propriétaire pourrait décider de donner une
réduction de 10 \$ et le locataire ne pourrait pas appeler de cette décision-là. Est-ce que
c'est ça que je dois comprendre?

M. DENIS CUSSON :

1460 C'est que à moins que le gouvernement décrète, par exemple, de facto, que tous
les loyers se retrouvent baissés d'un montant X -- dans le processus de renouvellement des
baux, de reconduction des baux, si le locataire, par exemple, refuse la proposition
demandée par le propriétaire, c'est le propriétaire qui fait la demande à la Régie du
logement pour statuer sur le prix du loyer. Et comme le système de calcul est connu
1465 d'avance par tout le monde, ce qui fait que le propriétaire va faire son calcul, et puis s'il se
rend compte que, moi, avec la baisse de taxes municipales que j'obtiens, ça me donnerait,
par exemple, une baisse de loyer de 5 \$, bien, je ne fais pas de demande à la Régie.

1470 Donc, le loyer, au mieux, va être à zéro, va être gelé mais le locataire ne
bénéficiera donc pas de la réduction de taxes dont le propriétaire bénéficie. Donc, d'où un
enrichissement additionnel pour le propriétaire dans le cas présent.

LE PRÉSIDENT :

1475 En tout cas, d'où une complication extraordinaire si une ville comme Montréal
s'engageait là-dessus. Ça serait d'une rare complexité de départager la part du loyer, et
dans le cas d'un locataire d'une maison à un ou deux logements, mais aussi dans le cadre
des grands ensembles d'habitation.

1480 **M. DENIS CUSSON :**

Oui.

LE PRÉSIDENT :

1485 Donc, vous, vous entrevoyez des démarches très complexes.

M. DENIS CUSSON :

1490 Oui. Parce que quand il y a des services, par exemple, actuellement qui sont
enlevés, par exemple, on enlève le système de chauffage qui était à la charge du
propriétaire, qui devient à la charge du locataire, on prend la facture de chauffage de
l'année et on fait le prorata de chacun des logements. Mais la facture d'eau, au départ, est
de combien? On ne le sait pas parce qu'elle est incluse à même la taxe municipale.

1495

LE PRÉSIDENT :

La facture de référence, oui.

1500

M. DENIS CUSSON :

La facture de référence, on n'en a pas. Donc, ça deviendrait qu'à établir un montant
véritablement qui va être proportionnel ou identique à la diminution de taxation que le
propriétaire obtiendrait de la Ville.

1505

LE PRÉSIDENT :

Sans compter qu'à peu près nulle part elle est réelle, la facture de la taxe d'eau. Elle
est plutôt conventionnée mais elle ne traduit pas la réalité des prix. Il n'y a à peu près
personne qui, pour l'instant, l'établit.

1510

M. DENIS CUSSON :

À moins qu'on prenne la facture de l'usine de traitement. Là, au moins, on part avec
un chiffre.

1515

LE PRÉSIDENT :

Très bien.

1520

Madame Gallichan.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

1525 Justement, dans cette même foulée, j'aimerais ça vous entendre sur une proposition
qui nous a été faite, je crois que c'est par RÉSEAU environnement, mais avec ce que j'ai fait
comme erreur en début d'après-midi, oubliez ma mémoire là-dessus, et eux nous
suggéraient ça pour une meilleure identification et une meilleure sensibilisation de l'ensemble
des citoyens, fussent-ils propriétaires et locataires, qu'il y ait d'envoyé à tout le monde, non
seulement aux propriétaires mais aussi à des locataires, l'identification des coûts de l'eau.
1530 C'est-à-dire, bon, l'usine d'eau potable à Montréal, elle coûte tant, et sur le total du budget,
c'est tel montant. Et pour ce qui est de la Ville de Montréal, par exemple, envoie telle

proportion de son budget et voici, si c'est possible, bien sûr, les détails, pourquoi, quand on doit faire des travaux de pavage, quand on doit faire des travaux sur la tuyauterie, etc.

1535 Comment verriez-vous, d'une part pour la sensibilisation, une telle éventualité? Et, ensuite, est-ce que vous croyez que pour cela, ça pourrait donner justement une indication à des locataires en rêvant en couleurs que, un jour, le coût de l'eau diminue et que là, vous pourriez identifier une baisse, par exemple, des coûts de l'eau.

1540 **M. DENIS CUSSON :**

 Bien, si on nous présente, si on peut dire, l'état de compte en faisant la ventilation de qui consomme quoi, à ce moment-là le côté éducatif est beaucoup plus grand. Parce que je vois, par exemple, dans le Journal de Montréal de ce matin, où on titre: «Les citoyens de l'île de Montréal devront gaspiller moins d'eau» mais je ne sais pas si, hier, la Communauté urbaine, quand ils ont présenté leur mémoire, ont fait la ventilation de la consommation. Est-ce qu'ils nous ont dit que les citoyens de la Ville de Montréal consommaient X? C'est quoi leur pourcentage par rapport à l'industrie? Puis c'est quoi l'évolution aussi?

1550 Parce que prendre un chiffre brut d'aujourd'hui, ça dit quelque chose, puis ça dit rien en même temps. Ça va dire quelque chose encore plus si on le compare avec hier, pour voir l'évolution des choses. Puis c'est ça qui est encourageant. Si on se base seulement que sur le chiffre actuel, on peut se décourager. Par contre, si on regarde d'où on part, ça peut être encourageant. On peut dire qu'on est dans la bonne tendance. Ou bien, ça peut dire qu'il faut se serrer les coudes parce qu'on a pris une mauvaise tendance. C'est pour ça qu'il faudrait qu'il soit mis en relation avec d'autres choses. Pas seulement qu'envoyé uniquement comme ça, comme chiffre brut du coût.

1560 **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

 Et comment percevez-vous le fait que quand on parle du secteur résidentiel, hier, entre autres, les ACEF nous disaient qu'il fallait néanmoins laisser sur le même pied, à ce niveau-là, et ne pas installer de compteurs au secteur résidentiel, laisser donc sur le même pied les résidences des gens plus démunis que ceux du West-Island, où il y a deux Mercedes à la porte et une douzaine de salles de toilette dans la maison. Ça, vous voyez ça comment?

1570 **M. DENIS CUSSON :**

 Je pense qu'il ne faut pas faire de distinction. Si on commence à faire une distinction de -- on le ferait à partir de quel montant de salaire ou de revenu du ménage? À partir de? C'est pour ça qu'on ne peut pas dire qu'une catégorie de gens, de résidences serait taxée et d'autres catégories de résidences ne le seraient pas. Ça devient très arbitraire, à ce moment-là. Ou bien séparer propriétaires, locataires, dans ce cas-ci, ça serait très arbitraire dans la mesure qu'il y a des résidences locatives de luxe qui seraient, par exemple,

exclues de la taxation, puis pourtant des petits propriétaires qui ont seulement que leur logement, leur maison et leur logement, pourraient avoir des conditions matérielles qui seraient inférieures à ces grandes habitations de luxe.

1580 C'est pour ça qu'on n'est pas porté à faire une distinction au niveau des types de résidence. Il faut que la consommation résidentielle soit dans le statu quo actuel. Par contre, on sait qu'il y a des municipalités qui opèrent le système de compteurs d'eau. On a eu vent de problèmes que ça entraîne, entre autres, des gens qui n'ont pas payé et qui se retrouvent avec des huissiers à la porte.

1585 On ne coupe pas l'eau à l'heure actuelle dans la réglementation montréalaise, en tout cas, dans la grande région de Montréal. Par contre, on peut se retrouver avec un huissier et une saisie parce qu'on a été en difficulté de payer son eau. C'est semblable. Ce n'est pas aussi sauvage, je dirais, qu'en Angleterre où on coupe carrément le robinet, mais
1590 ce n'est pas rigolo de voir des huissiers approcher.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

1595 Qu'est-ce que vous pensez de l'idée de tarifer à partir d'un seuil qui représente à peu près la consommation individuelle normale, l'équivalent de 400 litres par personne par jour? Et en bas de ce seuil, l'accès étant gratuit et universel?

M. DENIS CUSSON :

1600 Le 400 litres par personne par jour a été établi comment?

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

1605 Bien, c'est un exemple. C'est un exemple. L'idée de ma question serait à partir d'un seuil qui représente la consommation normale, seuil à établir. Je vous donne un exemple.

M. DENIS CUSSON :

1610 D'où la difficulté. C'est pour ça que la tarification à l'usage, c'est là qu'on trouve la grande difficulté. C'est comment établir la consommation normale et anormale? Est-ce que, par exemple, le ménage qui fait le choix de prendre que de l'eau embouteillée par rapport au ménage qui décide de prendre de l'eau du robinet pour boire, est-ce que la personne qui prend de l'eau du robinet va être pénalisée parce qu'elle va avoir consommé plus?

1615 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Non, mais supposons qu'on établit le seuil de façon généreuse.

M. DENIS CUSSON :

1620

Mais dans ce cas-là, si on met un seuil de façon généreuse, qui est peut-être, mettons qu'on le mettrait à 20 %, 25 % de plus qu'un calcul qu'on ferait à la mitaine de qu'est-ce qui est une consommation dite normale, on arrive encore avec la situation de si on la met généreuse, pourquoi la taxer au bout de la ligne? Si on la taxe au bout de la ligne...

1625

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

Pour éviter les abus justement.

1630

M. DENIS CUSSON :

Bien, justement. Si on veut prendre la main dans le sac de ceux qui font un abus, je pense que c'est là que... je ne pense pas que l'abus se fasse dans la résidence. En tout cas, j' imagine mal la personne qui remplit sa baignoire pour accumuler de l'eau pour faire rouler le compteur.

1635

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

Non, mais les abus habituels.

1640

M. DENIS CUSSON :

Ça serait plus par un usage extérieur à la maison, à la résidence.

1645

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

Oui, bien, c'est ça.

1650

M. DENIS CUSSON :

Donc, à ce moment-là, si elle se fait au grand jour, pourquoi pas des inspecteurs, comme au niveau du stationnement, qui se promènent et qui répondent par des constats d'infraction pour un usage abusif. Je préfère qu'on améliore la réglementation municipale sur l'usage de l'eau, qu'on mette un système de tarification selon la consommation.

1655

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

Vous pensez que le coût des inspecteurs serait favorable à l'équilibre budgétaire du système?

1660

M. DENIS CUSSON :

Bien, en tout cas, la Ville de Québec a décidé de mettre des inspecteurs pour contrôler ceux qui mettent la neige dans la rue l'hiver. Je pense que ça a été suffisamment payant pour qu'ils continuent à faire cette opération-là. Puis, là, on veut pogner des gens qui prennent la neige sur leur terrain puis qui la mettent dans la rue puis qu'il y a une souffleuse qui la ramasse. Je suppose que c'est le même inspecteur qui pourrait travailler en été, puis prendre sur le fait ceux qui arrosent. On dépense pas plus au niveau municipal.

1665

1670

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

Si je comprends bien, les nouveaux métiers de l'eau, ça va être des métiers d'inspecteur!

1675

Une autre question sur la responsabilité du propriétaire. Vous avez mentionné que le Code du bâtiment du Canada établissait des responsabilités. On peut comprendre facilement que la responsabilité est de donner l'eau, c'est-à-dire que le robinet coule, qu'il y ait de la pression suffisante, que la robinetterie, la plomberie soient conformes. Mais vous avez mentionné une responsabilité à l'égard de la qualité de l'eau. Comment ça peut se faire pour un propriétaire?

1680

M. DENIS CUSSON :

De ce qu'on a vu, par exemple, dans les dossiers qui ont pu être présentés à la Régie du logement, le propriétaire ayant l'obligation donc de livrer, de procurer au locataire une eau de bonne qualité, si le locataire démontre que l'eau du robinet qu'il reçoit est une eau de mauvaise qualité, le propriétaire a une obligation ici qui est de résultat. Il faut qu'il la donne cette chose-là.

1685

1690

S'il démontre qu'il n'en est pas responsable, que c'est dû à une conduite de la Ville, il peut se faire rembourser auprès de la municipalité, si la faute est municipale. Mais il devra d'abord, via la Régie du logement, s'il y a une plainte du locataire à ce niveau-là, rembourser le locataire. Donc, il sert d'intermédiaire, si la faute est au niveau municipal. Et si c'est au niveau de sa propre tuyauterie, c'est lui qui devra donc absorber...

1695

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

Il faut que la preuve soit faite du défaut sur sa propre tuyauterie.

1700 **M. DENIS CUSSON :**

C'est que le locataire, lui, n'a pas à faire cette preuve-là à l'heure actuelle. Il a à faire la preuve qu'il n'a pas une bonne eau. Tandis que le propriétaire, lui, si dans ses recherches fait la démonstration, par exemple à l'égard de la Ville, que c'est la Ville qui est fautive, il pourra toujours transférer dans une réclamation subséquente ce qu'il aura déboursé au locataire comme dédommagement.

1705

Ce qui fait que c'est là qu'est notre complication, que si le propriétaire n'a plus ce type de responsabilité-là, c'est que le locataire devra, lui, faire la démonstration que le niveau de responsabilité est soit le propriétaire, soit la municipalité, soit l'entreprise qui aura le contrat de livraison de l'eau. Puis on sait qu'au niveau de l'expertise, c'est très coûteux et le locataire n'a pas les moyens de se payer cette expertise-là pour le résultat qui pourrait s'ensuivre.

1710

1715 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

À moins qu'en plus de compteurs quantitatif, on installe des compteurs pour mesurer la qualité également.

1720 **M. DENIS CUSSON :**

Qu'on procède à un changement de tuyauterie par la même occasion.

LE PRÉSIDENT :

1725

Alors, madame, monsieur, merci beaucoup de votre contribution à l'audience et bonne chance dans les dossiers que vous gérez.

M. DENIS CUSSON :

1730

Merci.

LE PRÉSIDENT :

1735

Je suspends l'audience pour une pause santé de 10 minutes. On se retrouvera avec le groupe Éco-Action. Merci.

(SUSPENSION DE LA SÉANCE)

1740 (REPRISE DE LA SÉANCE)

LE PRÉSIDENT :

1745 J'ai le plaisir maintenant d'accueillir le groupe Éco-Action. Bonjour, messieurs et bienvenue!

M. ANDRÉ PORLIER :

1750 Je suis André Porlier. Je suis membre du conseil d'administration d'Éco-Action et Patrice Limoges, qui est à ma gauche, qui est un intervenant sur un des programmes d'Éco-Action qui s'appelle «Quartiers centraux efficaces».

LE PRÉSIDENT :

1755 Oui. Monsieur Limoges, je vous ai déjà vu, je pense?

M. PATRICE LIMOGE :

1760 Oui. J'étais tantôt pour le CRE-Montréal.

LE PRÉSIDENT :

D'accord.

1765 **M. ANDRÉ PORLIER :**

1770 Éco-Action, pour ceux qui ne le connaissent pas, c'est un organisme de bienfaisance du quartier Plateau Mont-Royal qui soutient la réalisation de projets écologiques concrets. Dans le cadre de ses activités, comme je viens de dire, Éco-Action a un programme qui s'appelle «Quartiers centraux efficaces», qui vise à réduire la consommation d'énergie mais aussi la consommation d'eau potable. Donc, c'est un peu dans ce mandat-là que Éco-Action a décidé d'intervenir, surtout principalement à propos de la consommation d'eau potable et du traitement des eaux usées pour la Ville de Montréal.

1775 Donc, on sait qu'au niveau de la gestion de la consommation d'eau potable à Montréal, on a entendu parler énormément de la privatisation et aussi des compteurs d'eau, comme on en a entendu parler précédemment. Au niveau de la privatisation, on apprenait en 96 que la Ville de Montréal étudiait la possibilité de transférer au secteur privé son système de traitement de distribution d'eau potable. On peut se demander si cette solution
1780 permettrait vraiment de diminuer les coûts.

Si on regarde un peu les expériences qui ont été effectuées en France et en Europe, on peut voir qu'en général, ça ne fonctionne pas. En France, 15 des 16 réseaux où le coût

1785 de l'eau est le plus élevé se retrouvent gérés par des firmes privées. Donc, ça donne un peu un aperçu des effets de la privatisation.

L'expérience française de privatisation a également démontré qu'en abandonnant les services d'eau potable à des opérateurs externes, les villes se sont retrouvées dans un état de dépendance face à ces firmes privées.

1790 Face à cette problématique, Éco-Action recommande à la Ville de Montréal et aux autres municipalités du Québec de ne pas transférer leur gestion de l'eau potable au secteur privé, puisque des expériences étrangères ont démontré que la privatisation entraîne une augmentation des prix et une diminution de la qualité du service.

1795 Maintenant, si on regarde la deuxième solution ou alternative qui est souvent discutée au niveau de la tarification par compteurs d'eau, au niveau résidentiel, il y a plusieurs études qui démontrent que la tarification ne diminue pas en tant que telle la demande d'eau domestique. Il y a même des statistiques, je crois, du ministère de
1800 l'Environnement du Canada qui affirment que plus de la moitié des municipalités du Québec, avec compteurs d'eau, ont une consommation résidentielle moyenne supérieure à celle des résidents de Montréal.

1805 Finalement, comme on disait tout à l'heure, les seuls cas où la consommation diminue avec l'implantation de la tarification par compteurs d'eau, c'est chez les gens à faibles revenus. Je ne reciterai pas les chiffres qui ont été donnés par rapport à l'Angleterre, l'expérience en Angleterre où il y a plusieurs milliers de familles qui ont été coupées d'eau faute d'avoir payé leur facture.

1810 Donc, face à cette alternative, Éco-Action recommande également de ne pas installer les compteurs d'eau dans les résidences puisque la méthode, premièrement, est très coûteuse pour une ville comme Montréal et peu efficace dans la réduction de la demande en eau, et surtout inéquitable pour les familles à faibles revenus.

1815 Après avoir critiqué un peu les alternatives qui étaient proposées jusqu'à maintenant, on a pensé offrir d'autres alternatives qui seraient possibles pour gérer cette consommation de l'eau. On peut parler de programme de sensibilisation, de programme de réduction de la consommation de l'eau industrielle, les programmes de distribution et d'installation d'appareils économes en eau, programme de détection et de réparation des fuites et puis les
1820 réglementations sur l'utilisation de l'eau.

1825 Mais avant de regarder en détail ces propositions, ces solutions alternatives, il faudrait songer à mettre en place, à déterminer la consommation d'eau par catégorie d'utilisateurs, comme on l'a dit précédemment et, si possible, par usages également, afin d'identifier vraiment les secteurs qui surconsomment et non y aller encore par supposition à savoir est-ce que c'est les industries qui consomment davantage ou les résidents.

1830

En général, les statistiques de consommation d'eau potable qui sont disponibles montrent l'approvisionnement en eau total plutôt que de donner la répartition de la consommation par type d'usagers. Donc, peut-être la première étape à faire serait justement d'identifier les catégories d'utilisateurs qui surconsomment afin de mettre des programmes qui seraient efficaces pour diminuer cette consommation d'eau potable.

1835

Si on regarde maintenant les alternatives, les programmes de réduction de la consommation de l'eau des industries. Jusqu'à maintenant, la majorité des consommateurs industriels et commerciaux utilise de l'eau de façon peu rationnelle puisque l'eau est facturée à un prix dérisoire ou les compteurs d'eau qui sont en place n'ont pas été entretenus et donc, ne sont pas en fonction.

1840

Partout l'installation des compteurs d'eau offre l'avantage de conscientiser premièrement les grands consommateurs à la rareté ou plutôt à la fragilité de la ressource et à la nécessité de modifier leurs équipements et leurs processus afin de réduire leur consommation d'eau.

1845

Donc, Éco-Action recommande à la Ville de Montréal et aux autres municipalités d'entreprendre l'installation systématique et l'entretien de compteurs d'eau pour les grands consommateurs industriels et commerciaux afin de les sensibiliser.

1850

Maintenant, si on regarde au programme de sensibilisation et d'information de la population, on remarque qu'à Montréal, et peut-être plus à Montréal que dans d'autres municipalités, l'accès aux berges des rivières et du fleuve est souvent bloqué soit par des routes, le port, les industries. Donc, il y a mêmes les ruisseaux qui sont canalisés. Donc, le contact visuel avec les cours d'eau à Montréal est restreint. Il est difficile de sensibiliser la population à la protection et à la conservation de la ressource lorsqu'on ne la voit pas circuler.

1855

Il est donc essentiel de sensibiliser le citoyen aux différents cycles naturels de l'eau en leur redonnant accès aux berges et en restaurant les écosystèmes aquatiques en milieu urbain.

1860

Donc, à ce niveau-là, la Ville de Montréal et les municipalités devraient mettre en place des programmes pour informer et sensibiliser la population. On voit même dans d'autres provinces comme en Ontario, des organismes communautaires qui fonctionnent en coopération avec le gouvernement, avec les municipalités, pour mettre sur pied des activités de sensibilisation. On peut penser au Green Communities en Ontario qui fonctionnent avec des sites de démonstration, des séminaires, des services de visites à domicile, tout ça pour donner de l'information et les moyens nécessaires aux citoyens de réduire leur consommation.

1865

1870

Par rapport à ça, Éco-Action recommande à la Ville d'accroître l'accès aux berges, que ce soit par les plages ou également les sites qui ont été endommagés dans le passé.

1875 On recommande également de mettre sur pied des campagnes de sensibilisation et d'information de la population à la protection de la ressource et, finalement, on aimerait avoir un soutien au niveau du gouvernement pour financer les organismes communautaires qui travaillent dans le domaine justement de la sensibilisation à la protection de la ressource.

1880 Maintenant, si on avance avec un programme d'économie d'eau, il existe une multitude de méthodes, que ce soit avec les aérateurs de robinet, les pommeaux de douche, les toilettes à débit ultrafaible, tous des moyens justement pour diminuer la consommation de l'eau résidentielle. Il y a l'exemple de la Ville de Charlesbourg qui elle-même a décidé de distribuer et d'installer des dispositifs pour réduire le volume d'eau utilisé par les toilettes dans toutes les résidences.

1885 Puis nous-mêmes, Éco-Action, à son programme comme je vous ai dit, avec Quartiers centraux efficaces -- je vais laisser justement un intervenant du programme peut-être expliquer un petit peu plus qu'est-ce que ce programme.

M. PATRICE LIMOGES :

1890 Quartiers centraux efficaces, c'est un programme qui est subventionné par Environnement Canada et aussi nos salaires sont payés par le Fonds de lutte à la pauvreté, ça vise à visiter 400 ménages dans les quartiers centraux de Montréal, Plateau Mont-Royal, Petite Patrie et la Ville d'Outremont, pour aller chez les gens, les conscientiser à des mesures d'efficacité énergétique et puis aussi de la sensibilisation à des mesures d'économie d'eau.

1900 Alors, on va physiquement chez les gens en équipe de deux et on leur installe des équipements qui leur permettent d'économiser l'énergie, et aussi des petits gadgets pour économiser l'eau, des gestes bien simples parfois, comme l'installation d'un aérateur de robinet ou le changement d'une rondelle d'étanchéité qui font que même -- il n'y aurait pas de campagne de sensibilisation qui réussiraient réellement à apprendre aux gens comment changer un «washer» physiquement. Puis il n'y a pas un propriétaire ou très peu de propriétaires qui prendraient une demi-heure de leur temps et gaspilleraient 0,50 \$ pour changer une rondelle d'étanchéité d'un robinet, si on le fait pour eux.

1910 Alors, souvent, c'est des petits gestes comme ça. On va installer des contenants dans les réservoirs des toilettes des gens. Les gens sont épatés. On leur change leur pomme de douche. On fait toutes sortes de petits trucs qui leur apprennent à économiser l'eau. Et puis en ayant un contact direct avec les gens, le résultat est beaucoup plus efficace. Évidemment, notre programme vise 400 ménages, c'est faible mais on pourrait l'étendre plus vaste, avoir un programme beaucoup plus vaste et à très faible coût.

LE PRÉSIDENT :

1915

Le nom de ce programme-là, c'est?

M. PATRICE LIMOGES :

1920 Quartiers centraux efficaces.

M. ANDRÉ PORLIER :

1925 Donc, Éco-Action, par rapport à ça, encourage la Ville de Montréal et les municipalités elles-mêmes à mettre en place des programmes, ou par le biais d'organismes communautaires, à continuer ce genre de programmes qui offrent des services de distribution et d'installation d'appareils économiseurs d'eau.

1930 Maintenant, si on passe au programme de détection et de réduction des fuites, on sait qu'à Montréal, et dans plusieurs municipalités, des réseaux municipaux d'approvisionnement perdent d'importantes quantités d'eau. À Montréal, on ne sait pas vraiment dans quelle proportion mais on sait tout de même qu'il y a des quantités importantes qui sont perdues.

1935 Il existe de très bons exemples, comme la Ville de Laval qui a mis des systèmes de détection et de réparation des fuites, qui semblent être très efficaces. C'est possible aussi de réduire les fuites en réduisant la pression dans le système d'aqueduc durant la nuit. Tout ça à Laval a donné des résultats quand même assez satisfaisants, avec une baisse de la consommation de 30 % entre 89 et 96, alors qu'au même moment, il y avait 40 000 nouveaux résidents qui s'ajoutaient à la population.

1940 Donc, c'est peut-être une voie à une solution intéressante qui devrait être utilisée à la Ville de Montréal. Donc, Éco-Action va dans cette direction en recommandant à la Ville de Montréal de mettre en place un programme pour rechercher et réparer les fuites.

1945 Finalement, au niveau de la mise en place d'une réglementation de l'utilisation de l'eau, on sait au Québec que le Code de plomberie ne contient aucune disposition par rapport au débit à l'utilisation de l'eau. De plus, le gouvernement du Québec ne permet pas aux municipalités de mettre en place leur propre code de plomberie. Pourtant, il existe des exemples aux États-Unis où des codes de plomberie ont été très efficaces et ont permis des économies d'eau.

1950 Donc, il y a aussi au niveau municipal où des villes peuvent utiliser des règlements soit au niveau de l'arrosage ou pour les piscines, qui peuvent avoir des impacts positifs sur la consommation de l'eau. Ces règlements, naturellement, peuvent être étendus à divers usages, que ce soit l'arrosage des trottoirs, l'utilisation des climatiseurs à trop fort débit d'eau, même à certains procédés industriels et agricoles.

1960

Donc, Éco-Action recommande que le gouvernement du Québec mette en place un code de plomberie qui fixe des plafonds d'utilisation d'eau, tout en permettant aux municipalités d'établir leurs propres normes par rapport à la plomberie, à la consommation de l'eau.

1965

Finalement, si on regarde au niveau du traitement des eaux usées, la Ville de Montréal et la majorité des villes du Québec ne désinfectent pas leurs eaux usées avant de les rejeter dans le fleuve, ce qui entraîne des risques pour la santé et des coûts supplémentaires pour les villes en aval pour le traitement de l'eau.

1970

Par conséquent, la Ville de Montréal et les municipalités devraient désinfecter leurs eaux usées toute l'année, puisqu'il paraît qu'il y a des pratiques que des fois ça se fait seulement pendant l'été. Donc, ça devrait plutôt être mis pour toute l'année.

1975

Finalement, si on regarde au niveau des méthodes alternatives de traitement des eaux usées, il existe différentes technologies qu'on appelle les «Living Technologies» qui permettent des traitements plus locaux des eaux usées, qui peuvent être très efficaces au niveau des eaux usées domestiques et ces procédés-là copient des procédés biologiques et chimiques de la nature pour filtrer les eaux usées et sont très efficaces.

1980

Donc, Éco-Action recommande à la Ville de Montréal et aux municipalités de favoriser l'utilisation de ces méthodes plus naturelles de traitement des eaux usées et surtout plus décentralisées, pour traiter localement les eaux usées.

LE PRÉSIDENT :

1985

D'abord, merci de votre mémoire. Une des choses que je voulais vous signaler, sur l'industrie, vous citez Brooks 88, ça va, sauf que notamment à Montréal, les démarches auprès de l'entreprise et les économies d'eau du côté de l'entreprise, il y a eu des progrès très considérables de faits là-dessus. Et les gens sont de plus en plus en train de changer leurs procédés de travail, etc., de sorte que j'ai peur que votre source soit un petit peu en retard sur la réalité. Surtout sur la CUM, il y a eu des interventions fort nombreuses qui ont amené à améliorer et à diminuer la consommation d'eau du côté de l'entreprise. Ça, il y a des progrès de faits là-dessus.

1990

1995

Mais j'aimerais que vous m'expliquiez le Code de plomberie. C'est quoi, ça, un code de plomberie qui va mettre des plafonds d'utilisation. Expliquez-moi comment ça marche pour le domestique, s'il vous plaît?

M. ANDRÉ PORLIER :

2000 Tout le monde connaît le Code de plomberie qui donne les normes au niveau de la
sécurité, que ce soit de l'électricité, du bâtiment. Donc, le principe, on ne veut pas
changer justement ces normes de sécurité-là au niveau du Code de plomberie. Plutôt, c'est
de fixer des plafonds. C'est-à-dire, concernant une toilette, il est possible - aux États-Unis,
on le fait - de fixer une quantité maximum que cette toilette peut utiliser pour une utilisation.
2005 Donc, il y en a qui le font au niveau des villes. Ça peut être fait à différents niveaux. Ça
peut être aussi au niveau de la province, c'est-à-dire de fixer, pour certaines utilisations --
c'est certain qu'on ne peut pas fixer pour le boyau d'arrosage la quantité, puisqu'on peut le
laisser couler un temps.

2010 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, c'est surtout pour le réservoir de la toilette que vous pensez?

M. ANDRÉ PORLIER :

2015 Ça peut être la toilette, ça peut être le pommeau de douche, ça peut être les
robinets. Il y a plusieurs utilisations qui peuvent être faites à ce niveau-là.

LE PRÉSIDENT :

2020 Sur le pommeau de douche, là, je vous signale que de temps en temps, en tout cas,
il y a quelques années, quand j'ai travaillé ça il y a quelques années, il y avait un problème
de santé qui est lié aux pommeaux de douche. Parce que dans certains cas, la bactérie du
légionnaire se développe dans le pommeau de douche et quand la personne suivante
2025 réutilise la douche, il y a une infection par la bactérie du légionnaire, de sorte que là, il y a
une controverse au plan de la santé sur l'opportunité de pommeau de douche.

C'est parce que quand j'avais lu votre texte, je me demandais, y a-t-il un gadget qui
va s'arrêter quand les gens utilisent l'eau? Donc, c'est surtout la chasse d'eau à laquelle
2030 vous pensez.

M. ANDRÉ PORLIER :

2035 Mais il existe une multitude de solutions là. Je n'en ai pas fait un répertoire, ce n'est
peut-être pas l'occasion mais, je veux dire, c'est de proposer justement, de mettre un code
des normes, normes par rapport à la quantité d'eau qui est utilisée.

LE PRÉSIDENT :

2040 Ça marche. Merci.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

2045 Est-ce qu'une autre voie ne pourrait pas aussi, outre le Code du bâtiment, être la
voie de la normalisation qui assujettit les fabricants d'équipements et d'appareils à des
normes ou à des standards? Est-ce que, par exemple pour les appareils de toilette, ça ne
pourrait pas être la voie de la normalisation qui serait utilisée?

M. ANDRÉ PORLIER :

2050 Vous parlez au niveau du fabricant?

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

2055 C'est ça.

M. ANDRÉ PORLIER :

2060 Ce n'est peut-être pas la façon la plus simple. Je ne connais pas énormément le
domaine des fabricants d'appareil mais...

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

2065 Parce que le plombier, lui, va installer ce qu'il y a sur le marché.

M. ANDRÉ PORLIER :

2070 Mais, justement, ce qui arrive, les programmes qui sont en place aux États-Unis,
c'est des programmes où on dit: «Si vous rénovez un logement ou si vous bâtissez, vous
devez utiliser une toilette qui répond à cette norme-là.» Donc, le fabricant, le constructeur
de la maison ou le plombier doit répondre à cette norme-là. De la même façon qu'il doit
répondre au Code de la plomberie. C'est la même chose.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

2075 D'accord. Sur la privatisation, est-ce que vous êtes opposés de façon absolue ou si
dans certaines conditions, ça pourrait vous apparaître acceptable comme, par exemple,
dans une hypothèse où la municipalité resterait propriétaire des actifs, dans une hypothèse
aussi où il y aurait un contrat de services qui contiendrait des obligations contractuelles bien
2080 détaillées sur la qualité de services, sur le rôle des citoyens, sur le rapport avec la firme
chargée du contrat d'eau?

M. ANDRÉ PORLIER :

2085 Au niveau de la privatisation, je crois que la question de la privatisation est arrivée un peu avant -- on a sauté des étapes. On ne sait même pas dans quel état est notre réseau, qu'on propose déjà de le privatiser. Je crois qu'il y a certaines étapes qui doivent être faites. Premièrement, d'avoir un vrai diagnostic de la situation. Après, peut-être de consulter aussi les citoyens pour avoir leur idée.

2090 Quand on sera rendu à la période d'analyser les diverses solutions, la privatisation sera débattue mais, personnellement, je crois que la privatisation entraîne un certain danger au point de vue qu'on crée un monopole. On remet entre les mains d'un gestionnaire privé tout le passé, premièrement, tous les investissements qu'on a faits jusqu'à maintenant dans notre réseau et puis ce gestionnaire-là peut lui-même décider d'avoir un réseau en excellente condition, donc de réparer les tuyaux tous les 20 ans, et donc de faire des investissements importants, ce qui justifierait d'augmenter les coûts et, d'une façon certaine, d'augmenter le prix de l'eau.

2100 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

 Ça dépend des obligations contractuelles. Ça dépend de la durée du contrat. Hier, on examinait avec une firme justement qui fait ce travail-là, supposons un contrat de 5 ans, et on peut imaginer non pas le transfert de l'ensemble d'un système au privé mais une contribution du privé. Par exemple, le privé pourrait opérer une usine, une deuxième, une troisième pourraient continuer à être opérées par le public. Est-ce que ça, ça vous apparaît possible?

2110 **M. ANDRÉ PORLIER :**

 Je trouve que c'est un peu difficile de prendre position tant qu'on ne sait pas l'état du réseau, combien coûteraient les travaux de réfection pour avoir un réseau de qualité. À ce moment-là, quand on saura vraiment à quoi s'en tenir, je pense que là on pourra peut-être se prononcer sur... Je ne pense pas qu'on doit mettre d'emblée la privatisation de côté en disant: «C'est méchant. Il faut absolument éliminer cette solution-là.» Mais je pense que c'est un peu prématuré de regarder cette solution-là avant de savoir vraiment qu'est-ce qu'il en est de notre réseau.

2120 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

 Bon. Pour ce qui est des eaux usées, est-ce que vous pensez que les industries et les commerces devraient être tarifés pour les eaux usées selon leur consommation d'eau potable? C'est une idée qui a été soulevée, hier.

2125 **M. ANDRÉ PORLIER :**

Vous parlez au niveau des eaux usées?

2130 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Des commerces et des industries. Une idée qui a été soulevée, c'était que le tarif qui leur soit chargé soit conforme à leur consommation d'eau potable.

2135 **M. ANDRÉ PORLIER :**

C'est peut-être une solution intéressante mais je crois qu'au niveau des eaux usées, on doit s'en tenir à la qualité, de la dégradation de l'eau qu'on en fait, de l'usage qu'on en fait. Un restaurant ne rejettera pas le même type d'eaux usées qu'une industrie.

2140 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Donc, tenir compte de la charge polluante.

2145 **M. ANDRÉ PORLIER :**

Nécessairement doit être prise en compte, et non seulement la quantité qu'on prend au départ.

2150 **M. PATRICE LIMOGES :**

Si je peux me permettre d'ajouter, il y a aussi la source d'approvisionnement qui n'est pas nécessairement toujours l'aqueduc. Une industrie peut facilement avoir sa propre usine de filtration d'eau et s'approvisionner directement au fleuve Saint-Laurent ou de la nappe phréatique. Alors, ça ne refléterait pas vraiment les coûts d'épuration des eaux de ce qu'elle consomme de l'aqueduc de la Ville de Montréal.

2155 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

2160 Oui, mais c'est sûr que c'était dans l'hypothèse où les eaux de procédé provenaient de l'aqueduc.

M. PATRICE LIMOGES :

2165 Mais c'est le cas pour plusieurs industries à Montréal.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

Oui, oui.

2170 **M. PATRICE LIMOGENES :**

Et au niveau de la gestion des eaux souterraines, ce n'est pas clair ici mais il y a encore des industries, puis il y en a plusieurs qui penchent sur cet aspect-là, à savoir si l'approvisionnement en eau est pour devenir trop dispendieux, elles vont s'approvisionner elles-mêmes directement de la nappe phréatique. À savoir, si elle est en bonne condition, on n'en a aucune idée. C'est mieux de taxer, je crois, à la sortie, parce que ça coûte plus cher l'épurer que la filtrer comme tel.

2175 **LE PRÉSIDENT :**

2180 Messieurs, merci beaucoup de votre contribution. Vous intervenez vraiment au niveau de la base, particulièrement dans les quartiers centraux efficaces, alors jointure énergie-eau. Vous avez un bel avenir. Vous avez un dossier qui est très stratégique. Alors, bonne chance dans la poursuite de votre travail.

2185 **M. ANDRÉ PORLIER :**

Merci.

2190 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, bien.

2195 Alors, j'invite maintenant la Confédération de l'UPA, s'il vous plaît. Bonjour, messieurs!

M. LAURENT PELLERIN :

2200 Bonjour, monsieur Beauchamp, madame, monsieur! Je pense qu'on vous a fait parvenir le mémoire il y a déjà quelques jours. On ne fera pas la lecture intégrale du texte de présentation. Et je sais que vous avez eu des contacts aussi avec des producteurs agricoles quand vous avez fait votre tournée provinciale.

2205 **LE PRÉSIDENT :**

Fréquents et assidus.

M. LAURENT PELLERIN :

2210 C'est bon. C'est bon.

LE PRÉSIDENT :

2215 C'est bien. On peut vous demander de vous identifier, s'il vous plaît?

M. LAURENT PELLERIN :

2220 Laurent Pellerin, président général de l'Union des producteurs agricoles. Je suis accompagné de Louis Ménard, qui est responsable de la stratégie agroenvironnementale à l'UPA, et de Daniel Bernier, qui est porteur du dossier - un des nombreux dossiers sur lesquels il a à travailler - celui sur l'eau.

2225 Je vais aller à l'essentiel du propos, message que je voudrais vous laisser cet après-midi. D'abord, vous connaissez bien l'organisation qui est l'UPA. Je pense que vous l'avez rencontrée. On va passer rapidement sur cette partie-là.

2230 Le message qu'on voudrait que vous reteniez cet après-midi, c'est que pour les agriculteurs, pour l'agriculture du Québec, pour toutes les régions du Québec, l'eau utilisée à des fins de production agricole nous semble être une priorité par rapport à d'autres utilisations qui sont sollicitées, entre autres l'embouteillage pour fins d'exportation, pour n'en citer qu'une.

2235 Il nous semble que la meilleure façon d'ajouter de la valeur à une ressource aussi importante que celle de l'eau dont on dispose d'ailleurs au Québec, c'est de la transformer en laitue, salade, en production animale, production laitière avant toute autre utilisation. Les producteurs agricoles sont d'ailleurs depuis qu'ils sont établis au Québec, des centaines d'années, les utilisateurs de premier plan de cette ressource-là.

2240 Bien sûr, au fil des années, on s'est tous rendu compte, à mesure que la science a évolué, que la technologie a évolué, que les utilisations agricoles de l'eau représentent certains risques: risque de pollution par les fumiers, les lisiers, risque de pollution par les pesticides; et surtout, risque de pollution diffuse et j'y reviendrai.

2245 Pour ce qui est de la première partie de ces risques-là, les risques par rapport aux fumiers et lisiers, il est heureux de constater qu'après des efforts très importants des producteurs agricoles, presque sans intervention financière de l'extérieur, depuis le début des années 80, on peut maintenant dire qu'au Québec, tous les fumiers, lisiers liquides, qui sont produits au Québec, sont entreposés dans des structures étanches. Et tant mieux.

2250 Il nous reste toutefois pour les prochaines années un défi important, c'est-à-dire de compléter ce travail-là pour toutes les petites installations de production agricole où le fumier

est généralement produit sous forme solide. Il y a quand même un certain lessivage et il y a là aussi un objectif de garder dans les structures étanches cette partie des effluents de production agricole qui sont produits sur ces fermes-là.

2255

Vous savez qu'il y a un programme de support gouvernemental qui a été mis en place. Je le commenterai brièvement en vous disant que si le programme qui a été mis en place en 88, qui devait être doté d'un budget de 400 millions \$, si ce programme-là s'était réalisé, on ne serait plus ici aujourd'hui pour parler d'ouvrage à faire. L'ouvrage serait complété.

2260

Malheureusement, ce 400 millions \$ n'a jamais été investi. Ça s'est plutôt limité à quelque chose autour de 100 millions \$. Donc, l'objectif de mettre à norme toutes les entreprises agricoles du Québec ne s'est pas accompli. Donc, on s'est retrouvé, après 10 ans, parce que ces argents-là n'avaient pas été investis, avec une partie de l'ouvrage qui continuait à devoir être fait.

2265

Et, il a dû y avoir une deuxième annonce du même 388 millions \$ - 400 millions \$ devenu 388 à un moment donné - pour finir l'ouvrage de mettre en norme ou en règle avec le nouveau règlement sur la pollution par les fumiers, pollution d'origine agricole, le règlement qui date de juin 97.

2270

Donc, toutes les entreprises qui sont listées dans ce règlement-là devraient être conformes avec le nouveau programme et, encore là, c'est un délai de quelques années pour les 7-8 000 entreprises qui restent encore aujourd'hui, de plus petite dimension, bien sûr, mais sur lesquelles il y a quand même un risque.

2275

On a visité dans plusieurs autres pays pour savoir comment ça s'était passé et on est un des seuls endroits au monde où la contamination de l'eau et des sols est mesurée en fonction du phosphore plutôt qu'en fonction de l'azote. Ce qui est une contrainte, je dirais, à peu près deux fois plus difficile à rencontrer que les pays avec lesquels on a à compétitionner ont à rencontrer. Et on est quand même d'accord pour continuer sur cette lancée-là, mais c'est une contrainte quand même doublement importante.

2280

Pour ce qui est des pesticides, insecticides, herbicides, tout ce secteur-là est en réduction d'utilisation dans les dernières années. Les chiffres du ministère de l'Environnement le donnent. Et la stratégie continue à être appliquée pour qu'il y ait encore plus de réduction. Et la stratégie est fort simple. C'est des services-conseils disponibles aux producteurs, réseau d'avertissement phytosanitaire pour prévenir d'avance des risques de certains insectes ou certaines maladies, pour éviter des arrosages de routine. Et dans la pomme, pomme de terre, dans les productions maraîchères, ces techniques de réseau d'avertissement sont en place, fonctionnent très bien et peuvent aller jusqu'à réduire au-delà de 50 % l'utilisation de ces pesticides. Donc, autant de risques de moins pour la contamination des sols et de l'eau.

2285

2290

2295

2300 Le secteur le plus important sur lequel il reste à travailler - pas parce qu'il ne reste pas de travail sur le restant - mais le secteur où il y a beaucoup de travail à faire, où ce n'est pas très avancé, c'est toute la question de la pollution diffuse, l'érosion des sols. On ne parlera pas très longtemps de l'érosion éolienne mais on va parler surtout de l'érosion par les pluies, la fonte des neiges, grandes pluies d'automne. C'est une problématique majeure sur laquelle il n'y a pas beaucoup de recherches de faites, pas beaucoup de techniques qui sont en application.

2305 Bien sûr, les producteurs sont très coopératifs dans l'essai de nouveaux équipements, de nouvelles pratiques culturales mais le défi est de taille pour contrer ce problème de pollution diffuse. Et je suis convaincu, avec les constats qu'on a faits, que c'est le problème majeur. Toute la question de la discussion, on pourrait parler des bandes riveraines, tous les sujets sur lesquels on n'arrive pas à faire le point de façon concluante.

2310 Encore là, si les budgets consacrés au programme d'assainissement avaient été à la hauteur de la problématique de la pollution d'origine agricole, probablement qu'on serait plus avancé. Très certainement qu'on serait plus avancé qu'on est avancé aujourd'hui.

2315 Pour vous citer des chiffres, Saint-Laurent Vision 2000 a tout près de 50 millions \$ de disponible. Il y a 2.5 millions \$ qui ont été mis sur une cause majeure, c'est-à-dire la pollution diffuse. Ça n'avance pas très vite parce qu'on ne consacre pas toujours l'énergie qu'il faudrait.

2320 Les producteurs agricoles se sont quand même retroussé les manches et on a mis en place une stratégie agroenvironnementale, il y a deux ans, qui est lancée. On a passé l'hiver passé à visiter les producteurs agricoles, un par un, tous les producteurs visés par le règlement de réduction de pollution d'origine agricole de juin 97. Donc, tout près de 20 000 entreprises qui étaient ciblées.

2325 Alors, sur une base volontaire, on est rentré dans ces foyers-là et on a questionné chacun des producteurs et productrices avec au-delà de 300 questions, une heure et demie d'entrevue sur leurs pratiques agricoles, la taille de leur cheptel, les équipements utilisés, les techniques de production utilisées, techniques d'alimentation, les engrais chimiques achetés, les pesticides, herbicides, l'utilisation des fumiers, les superficies d'épandage, 300 questions.

2335 Tout un défi. Sur une base volontaire, 90 % de réponse de la part de nos producteurs et productrices, et ce bilan-là sera publié la semaine prochaine. Le document synthèse sera lancé à l'occasion du Congrès général de l'UPA la semaine prochaine. Un petit peu plus tard, dans le mois de décembre ou début janvier, on lancera la compilation par région, puis par bassin versant et, enfin, par fédération ou par production agricole: bovin, lait, porc, volaille. On aura des données quand même assez précises pour nous permettre d'adapter les plans d'action pour les prochaines années, pour corriger les situations où les problématiques sont les plus criantes.

2340

Je vous suggère que si on avait pris le temps d'entrer dans chacun des foyers du Québec pour les questionner sur leur comportement environnemental, l'état de leur broyeur à déchets ou de récupération de leurs déchets, je ne suis pas sûr qu'on aurait fait une heure et demie dans le foyer moyen du Québec sans se faire expulser rapidement. Alors, je pense

2345

que c'est tout un exercice que les producteurs agricoles ont accompli en procédant à cet exercice-là de compilation de l'état environnemental des fermes du Québec.

Ça faisait partie d'une grande stratégie, c'était le volet 1 de la stratégie qu'on a mise en place, c'est-à-dire d'abord un portrait.

2350

Deuxièmement, des services-conseils neutres, parce que vous savez que les compagnies d'intrants fournissent des services de production aux producteurs mais on voulait s'assurer que, dans l'avenir, les services-conseils seraient plus neutres. Donc, on a 70 clubs-conseils au Québec qui existent actuellement, sur un objectif de 100. Ça fait un an et demi que c'est démarré. Ça aussi, c'est tout un tour de force. Ça rejoint tout près de 4 000 producteurs, des leaders dans leur coin, des leaders dans les actions de prévention, de protection de l'environnement. Alors, je pense que ça, c'est extrêmement intéressant aussi pour la qualité de l'eau qui sera disponible pour les citoyens.

2355

2360

Troisième volet de cette stratégie, c'est tout un programme de recherche.

Quatrième volet, on ira, après la formation, à la certification environnementale des fermes du Québec.

2365

Essentiellement, c'est le message que je voulais vous rappeler aujourd'hui. On pourrait traiter d'entretien des cours d'eau, de bassin versant, de pompage. Le document qu'on vous a fourni traite de toutes ces questions-là et compile pas mal tous les commentaires, revendications dans certains cas qu'on a pu vous faire à la grandeur du Québec.

2370

LE PRÉSIDENT :

Merci. Effectivement, dans votre document, il y a des ouvertures, il y a des nuances. On en voyait arriver des petites bribes ici et là. On avait des scoops de temps en temps dans des régions. J'avais hâte de voir le document constitué. Donc, c'est intéressant.

2375

Une petite note technique avant de poser ma première question. Vous citez, en page 18, Giroux, 1995, et je ne l'ai pas trouvé dans la bibliographie générale à la fin. On me donnera la référence, ce n'est pas grave, c'est juste que...

2380

M. LAURENT PELLERIN :

Elle existe.

2385 **LE PRÉSIDENT :**

Elle existe, certainement, mais je me demandais si c'était une étude de Lorne Giroux ou d'un autre Giroux. Alors c'est ça que je ne savais pas.

2390 **M. LAURENT PELLERIN :**

C'est Elisabeth Giroux.

LE PRÉSIDENT :

2395

Elisabeth Giroux. Correct. Autre petite vérification. À la page 30 de votre document, il y a une petite nuance rédactionnelle qui est assez significative par rapport à la page 14. Dans le texte de la page 14, vous dites, et ça m'avait paru une ouverture:

2400

«Selon un de ces principes, les utilisateurs...»

on parle de principe utilisateur-payeur, «... devraient être redevables quant à l'utilisation ou à la détérioration de l'eau, ce que l'on peut traduire plus simplement par l'application du principe utilisateur-pollueur-payeur. Selon nous, cela ne pourrait être applicable au secteur agricole avant que les investissements publics destinés à l'assainissement agricole n'aient été complétés.»

2405

Donc, là, vous ouvrez la porte sur l'idée d'une redevance, dans l'hypothèse où le gouvernement honorerait sa parole sur le programme d'assainissement de 400 millions \$.

2410

Si je vais voir à la page 30, là, la première partie s'est refermée:

«Demande d'exempter le secteur agricole de toute éventuelle taxe pour le prélèvement d'eau souterraine nécessaire à la bonne marche des entreprises agricoles; demande d'exempter le secteur agricole d'une éventuelle application du principe pollueur-payeur»,

2415

tant que le gouvernement n'aura pas payé son programme d'assainissement. Et ce n'est pas pareil. Laquelle version est la bonne?

2420 **M. LAURENT PELLERIN :**

Je pense que la maîtresse là-dedans, il aurait peut-être fallu répéter dans le premier paragraphe de la page 30 mais, dans le deuxième paragraphe, c'est explicite. C'est à partir du moment où ce qu'on aura complété les installations, ce sera un principe qu'on pourra discuter. Et puis on est échaudé de 10 ans aussi, on a dû revendiquer à chaque budget gouvernemental la réalisation du premier 400 millions \$ dans le fond, qui ne s'est jamais réalisé, qui est allé à la hauteur de autour de 100 millions \$, je crois, une centaine de

2425

2430 millions, vous avez ces chiffres-là probablement, vous avez suivi ça d'assez près cette situation-là aussi, bon, on ne veut pas être échaudé avec le deuxième programme aussi, qu'on arrive à la fin, que les investissements n'aient pas été réalisés, puis qu'on nous impute déjà des frais d'utilisation ou des frais de correction à certains endroits, alors que les investissements de base n'auront pas été faits.

2435 Alors, je pense qu'on peut, par extension, au premier paragraphe de la page 30 que vous venez de citer, le premier picot de: «Tarification et financement des comités», mettre la même réserve qu'il y a au deuxième picot, à moins que je comprenne mal.

M. DANIEL BERNIER :

2440 Non. C'est tout à fait ça.

M. LAURENT PELLERIN :

2445 C'est tout à fait ça.

LE PRÉSIDENT :

Parfait. Merci.

2450 **M. LAURENT PELLERIN :**

Alors, c'est la porte qui a été ouverte, elle reste ouverte.

LE PRÉSIDENT :

2455 Non, non, mais c'est réjouissant. Si vous nous dites: «Au fond, le problème agricole, c'est le problème que le gouvernement tienne sa parole sur le 300 millions \$ qu'il reste» et si on se dit ensemble que la facture de l'assainissement agricole, c'est 300 millions \$ et qu'après ça, tout le monde se range, ce n'est pas phénoménal.

2460 Le problème qui est phénoménal, c'est théoriquement ce 300 millions \$ là, il était mis pour des infrastructures de rétention. Or, comme vous l'avez signalé, le vrai problème maintenant, c'est la pollution diffuse. Et l'impression que j'ai, c'est que la pollution diffuse, là, on ne parle pas de 300 millions \$ mais on parle d'un problème infiniment plus complexe et
2465 quelles sont les solutions pour faire face à ce problème-là.

2470 Si vous nous dites: «Honorez les 300 millions \$ premiers» puis qu'après ça, la pollution diffuse, vous allez la faire disparaître, c'est une assez bonne nouvelle et là, la négociation va être intéressante. Si, par ailleurs, vous allez chercher le 300 millions \$ en disant: «La pollution diffuse, elle, bien, on en reparlera dans 10 ans», là c'est plus difficile parce que c'est un problème émergent, ça.

M. LAURENT PELLERIN :

2475 Tout le sujet de l'ensemble du dossier de la protection de l'eau, vous nous avez déjà
entendu, vous l'avez entendu en région sûrement, notre première hypothèse de travail,
c'est formation, information, sensibilisation des producteurs et productrices. Ça passe par
là.

2480 Et quand on arrive plus spécifiquement sur la question de la pollution diffuse, bien,
ça ne sera pas de la construction d'infrastructures, ça ne sera pas du coulage de ciment, ça
va être des changements d'attitude, des changements de pratiques et ça, ça ne se fait pas
par une réglementation. Ça se fait par de la sensibilisation, de l'éducation, de la formation.
Et c'est pour ça que nos clubs-conseils, on est fier d'en avoir 70 en place puis que ça rejoint
2485 4 000 producteurs.

Vous savez que dans un rang, quand un producteur change ses techniques de
production, puis on l'utilise avec l'exemple du... on dit un «buggy»***, excusez l'expression,
un «buggy» d'engrais chimiques - excusez, je vais trouver le mot français - un épandeur
2490 d'engrais chimique, quand les voisins voient qu'un producteur est capable de faire la même
production de maïs ou de céréales, mais que le fameux épandeur n'a pas passé ou il en a
passé la moitié moins que chez lui, le message se transmet. La bonne nouvelle se transmet
assez vite. La première année, ça fait sourire un peu; la deuxième année, ça sourit un peu
plus jaune; puis, après ça, la pratique se change.

2495 C'est pour ça qu'on dit, nous autres, formation, éducation, puis d'avoir des
démonstrations à la ferme aussi, qui vont faire en sorte que les producteurs sont capables
de transférer la technique d'un voisin à l'autre pour, entre autres, contrer le phénomène de
pollution diffuse, érosion des sols.

2500 Je devrais rajouter à ça qu'on a avec un programme financé par les producteurs et
par des fonds dont on a l'administration, on a maintenant un agent environnemental dans
chacun de nos bureaux de fédération régionale, donc 14 à la grandeur du Québec, qui sont
en support aux producteurs, en plus des groupes-conseils ou des clubs-conseils, qui
2505 s'occupent de faire des journées de vulgarisation, des démonstrations à la ferme.

Et on va embarquer très rapidement, après qu'on aura complété la construction des
structures étanches, on va embarquer dans les systèmes de traitement de ces fumiers-là
pour réduire les quantités à épandre, séparer l'eau des solides. Alors, ces gens-là sont
2510 aussi mis à contribution pour tester certains équipements. On sait qu'au niveau de la
recherche, il y a certaines technologies qui existent mais quant à leur transfert au niveau
commercial, au niveau de la ferme, il y a encore un petit peu de testage à faire ou
d'application commerciale rentable.

2515 Et on veut toujours que nos producteurs agricoles, et on sait que le gouvernement du Québec a émis cette volonté-là de façon très très claire, on veut que nos producteurs agricoles, tout en faisant ces investissements de protection des ressources-là, soient capables de continuer à produire de façon compétitive avec, par exemple, nos voisins de l'Ontario, nos voisins de l'Ouest canadien, nos voisins américains.

2520 On sait que la réglementation ici est substantiellement plus lourde, plus coûteuse que chez nos voisins. On est d'accord, on a supporté cette réglementation-là, mais il faut que l'appui vienne.

2525 **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

Monsieur le président, monsieur Pellerin, vous venez vous-même de parler des clubs agroenvironnementaux et partout au Québec, lorsqu'on discutait avec les représentants de vos différentes fédérations, la question qui arrivait, parce que les chiffres étaient là: «Pour une durée, par exemple, de 4-5 ans d'existence, bon, vous avez rien de mieux comme membership?» Et là, on nous répondait: «Oui, mais c'est mieux que rien», bon, etc., etc.

2530 Alors, en tenant compte de ce que vous évoquez au niveau des industries, que le gouvernement soit aussi équitable à votre endroit que c'est le cas pour les programmes concernant les industries, les municipalités, n'y a-t-il pas moyen - parce que ça, ça nous a été proposé dans les circonstances - comment verriez-vous, donc, qu'il y ait un programme de subvention conditionnelle? C'est-à-dire qui pollue paie et qui dépollue est aidé. Et ça activerait, selon certains observateurs, le membership de vos clubs agroenvironnementaux.

2540 **M. LAURENT PELLERIN :**

Écoutez, dans un monde parfait où tout se serait déroulé tel que prévu et tel qu'annoncé, une stratégie ou des actions comme celles que vous décrivez auraient toujours été possibles.

2545 Je me rappelle certains rapports de Vision Saint-Laurent 2000, il y a 7, 8, peut-être 10 ans, au début, début de l'opération, on parlait de façon générale de 40 % de la pollution des eaux venait des activités agricoles; le 60 % venait des municipalités et des industries. Dans le domaine des municipalités, le gouvernement, les citoyens du Québec ont mis au-delà de 6 milliards \$; dans l'industrie des pâtes et papiers, d'autres secteurs d'activités, quelques milliards de dollars aussi. On se disait, nous autres, à l'époque: «Si l'agriculture fait 40 % de la pollution de l'eau, il faudrait au moins y consacrer 40 % des ressources.» On le faisait un peu en mettant les instances gouvernementales...

2555 **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

En boutade.

M. LAURENT PELLERIN :

2560

En boutade mais en les mettant au défi aussi. Parce qu'on savait très bien que si le 400 millions \$ avait été mis dès le début, tel qu'annoncé, on aurait probablement fait le tour, avec les coûts de l'époque, on aurait fait le tour de la question et on n'en parlerait plus aujourd'hui.

2565

Alors, aujourd'hui, dire: «Bon, les gens qui veulent se conformer ont accès au programme», il y en a une partie qui est faite. Les gens qui veulent accélérer leur mise aux normes aujourd'hui, oui, ils sont encouragés de façon plus importante au niveau financier public. Les gens qui veulent aller dans les traitements, il y a encore des incitatifs financiers à aller du côté du traitement. Et les gens qui veulent aller dans les services-conseils, il y a encore une aide financière. Bien que les producteurs ont à supporter le tiers de ces dépenses-là au niveau des services-conseils, l'UPA, avec les argents dont on dispose, on en finance le tiers, le gouvernement provincial en finance le tiers.

2570

2575

Et il y a une prise en charge, parce que je veux répondre à votre premier commentaire...

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

2580

Oui, parce que si c'était plus draconien...

M. LAURENT PELLERIN :

2585

Sur 3, 4 ans, il y a une prise en charge des producteurs des coûts de ces services-là. Alors, le pourcentage qu'ils vont devoir assumer dans les services-conseils croît avec les années. Donc, ce qu'on vise, c'est de ne pas être en assistance financière ad vitam aeternam. Parce qu'à un moment donné, les producteurs le prennent en charge complètement, ce coût-là.

2590

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

Mais la question que je vous pose est de savoir s'il y a un nouveau programme, dans l'éventualité d'un nouveau système et que ça devenait plus draconien?

2595

M. LAURENT PELLERIN :

2600

Bien, il faudrait voir le programme. J'hésiterais à m'engager sans connaître c'est quoi le programme, mais ce n'est pas complètement une question qu'on ne pourrait pas discuter. C'est une question qui est discutable mais il faudrait qu'elle soit vraiment articulée dans un programme dans lequel on est assez confortable, quand même.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

2605 Quand vous dites que vous voulez aborder un plan de communication grand public, compte tenu du fait que les pratiques présentement permettent d'avoir une certaine esthétique de nombreux produits, en particulier les légumes, les fruits, bon, est-ce que l'UPA serait prête à aller jusqu'à une campagne de sensibilisation du public en disant: «Pour de meilleures pratiques pour l'environnement, ça signifie que le consommateur a peut-être moins d'esthétique sur les produits.»

2610

M. LAURENT PELLERIN :

2615 Dur. Extrêmement difficile. Le consommateur, rendu devant la tablette d'épicerie, à chaque fois qu'on a fait des vérifications, des tests de marché là-dessus, ça trompe pas. C'est le produit parfait toujours. C'est la carotte très droite. Celle qui a une petite courbe, les sacs sont inspectés presque un par un. S'il y a quelques carottes dans le sac qui sont un peu croches, c'est le sac qui part le dernier.

2620 Je ne pense pas, quand on dit: «communication grand public», c'est à ce bout-là qu'on va s'attaquer. Je pense que le consommateur est -- d'ailleurs, on a trouvé d'autres utilisations pour ces produits qui présentent des défauts de forme, qui vont souvent dans les produits de transformation, dans les jus. Dans la pomme, c'est pareil. Les jus de pomme, c'est les pommes qui ne sont pas tout à fait parfaites pour présentation en comptoir. Les carottes, c'est comme ça. Les oignons, c'est la même chose.

2625

Il s'est développé, au niveau de la transformation, des utilisations secondaires qui récupèrent ces produits-là. Tant qu'à se mettre à convaincre le consommateur qu'il faudrait qu'il les achète pareil, je veux dire, mission...

2630 **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

Mais si c'est une question de santé, une pomme rouge versus une pomme un petit peu moins rouge, moins parfaite?

2635 **M. LAURENT PELLERIN :**

Il faudrait être une méchante gang pour faire ce job-là. Je vais vous donner juste une illustration de ce qu'une bonne intention peut être et comment ça peut être saisi par le public. On débat beaucoup des organismes modifiés génétiquement de ce temps-ci.

2640

2645 La semaine passée, j'ai assisté à une présentation où on nous faisait l'historique de où ça a commencé les recherches de modification génétique. Et la première motivation, c'était pour réduire l'utilisation des herbicides et des pesticides. Trouver des plantes, des semences, modifier des plantes et des semences pour permettre d'utiliser des herbicides moins agressifs. Et on voit comment c'est reçu dans le public. Je veux dire, c'est une fin de non-recevoir.

2650 Alors, des fois, des bonnes intentions de départ ne passent pas le test du banc des consommateurs. Et je pense que nous, l'UPA, et l'ensemble des producteurs agricoles, chacun des producteurs agricoles qui fait affaires, qui met ses produits en marché, on est là pour servir, pour répondre aux besoins du consommateur. La mission d'aller construire les besoins du consommateur, c'est une tâche à laquelle on ne s'est pas livré à date. On répond aux besoins du consommateur.

2655 **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

2660 Je continuerais longtemps mais je tiens à vous poser une dernière question. Parce que dans plusieurs endroits, en particulier là où il y a des surplus de fumiers, vos représentants nous ont carrément laissé entendre, on n'a pas fouillé, on ne les a pas martyrisés mais, en forçant un peu plus, je pense qu'ils nous auraient dit: «Les épandages de boues industrielles et de boues de municipalités, on en a marre. On aimerait mieux plus avoir ça.»

2665 **M. LAURENT PELLERIN :**

2670 Particulièrement les boues industrielles, je vous dirais que comme il existe peu de recherche là-dessus, peu de régularité dans le produit, quand on en fait des analyses, il nous apparaît encore risqué de recommander à nos membres une utilisation généralisée ou sans restriction de ces produits-là.

2675 Pour ce qui est des boues des municipalités, je ne vous cacherai pas qu'on a une certaine hâte de voir tous les bassins de traitement des municipalités pleins. Parce qu'à ce moment-là, ça va leur prendre des endroits pour l'épandage. Et peut-être qu'à ce moment-là, on s'entendra sur des normes d'épandage ou des distances d'épandage et des contrôles d'odeurs. Parce qu'actuellement, c'est surtout les productions agricoles qui sont visées par les odeurs. Mais quand on aura les boues des municipalités à étendre - aux endroits où c'est commencé, ça dégage quelques odeurs aussi - alors c'est peut-être là qu'on aura une négociation plus équitable, avec des parties plus égales.

2680 On n'est pas rendu à une recommandation d'utilisation systématique de ces boues de municipalités-là, et boues industrielles surtout, comme fertilisant agricole. Il y a encore un peu de recherche à faire. Le risque est là. On sait qu'il y en a qui en utilisent. Les compagnies poussent beaucoup, les papetières en particulier, pour qu'on utilise les résidus de production papetière, mais le message qu'on laisse aller aux producteurs, nous, c'est
2685 une certaine réserve.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

2690 C'est très important cette réserve que vous, vous nous exprimez, parce que c'est donc dire qu'en haut lieu, à l'UPA, vous êtes aussi inquiets des conséquences à long terme sur l'environnement de l'épandage des boues industrielles et des boues municipales.

M. LAURENT PELLERIN :

2695 Je ne dirai pas que dans certaines régions, puis je pense que vous l'avez probablement mesuré, il serait curieux de faire la liste des régions, mais dans les régions où il y a des productions intensives de pâtes et papiers, les producteurs agricoles autour de ces usines-là, c'est sûr qu'ils sont sollicités plus. Et, bon, l'utilisation est rendue un petit peu plus loin. C'est évident, la pression est très très forte. D'ailleurs, il y a une pression sur les papetières pour se débarrasser de ces produits-là, donc, ils cherchent à les valoriser le plus possible.

2700 Et il ne faut pas se cacher que dans certaines régions aussi, je pense, par exemple, à l'île d'Orléans, il y a un manque de matières organiques chronique sur l'île d'Orléans, à cause de la topographie un peu pente du milieu de l'île vers les rives. Donc, il y a eu un peu de disparition de matières organiques et aussi beaucoup de maraîchage. Donc, les boues de papetières sont un apport de matières organiques intéressant. Pas trop dispendieux. Mais il faut voir avec les autres produits qu'il y a dans ces résidus-là qu'est-ce que ça va faire à moyen et long termes.

2710 Autant que dans les secteurs d'herbicides ou engrais minéraux, on n'a pas eu les résultats avant 5, 10, 15, 20 ans d'utilisation, mais on n'aura peut-être pas des résultats concluants avec ces produits-là avant plusieurs années.

2715 Ce qui serait important, c'est que sur les sites qui en utilisent, qu'on ait un suivi. Je pense que le constat le plus inquiétant qu'on fait, nous autres, c'est la non-régularité de l'analyse de composition de ces produits-là.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

2720 Dans votre introduction, vous avez mentionné le principe de la priorité qui devrait être accordée à l'usage de l'eau par l'agriculture. C'est un principe noble, étant donné que la transformation, la valeur ajoutée sert à nourrir les humains. Mais est-ce qu'on doit appliquer ce principe-là de façon absolue ou avec certaines conditions? Par exemple, des conditions qu'on retrouve dans ce que vous décrivez vous-même dans vos documents comme l'agriculture durable? Ou si le principe doit être appliqué sans égard aux pratiques? Par exemple, la quantité de pesticides, la quantité d'engrais minéraux, les rejets animaux, etc.

2730 C'est que dans certaines fédérations, on nous a dit que même sur un comité de bassin, ce principe-là pourrait vouloir dire que quand il y a une composante importante

agricole dans un bassin, il y aurait comme un droit de veto ou une voix prépondérante aux agriculteurs autour de la table du comité de bassin. Comment vous voyez ça?

2735 **M. LAURENT PELLERIN :**

2740 D'abord, peut-être, on vous donne le point de vue des agriculteurs, des agricultrices quand on dit utilisation prioritaire à l'agriculture mais, bien sûr, c'est après l'utilisation principale qui est la consommation de l'eau pour les besoins de l'ensemble des citoyens du Québec.

2745 Quand on commence à revendiquer pour le secteur agricole, c'est bien entendu, c'est en comparaison ou sur un même pied avec d'autres utilisations. Par exemple, l'embouteillage pour fins d'exportation ou pour vente à l'extérieur du Québec, on doit être capable de valoriser l'eau qui est disponible au Québec d'une meilleure façon que de juste l'embouteiller. Une production laitière, une production de viande, c'est des gros consommateurs d'eau, production maraîchère, tous les légumes, c'est des valeurs ajoutées extrêmement importantes pour la société, c'est important qu'on les fasse ici.

2750 Que ça se fasse à n'importe quelles conditions, n'importe comment, on n'est pas là. Il faut que ça se fasse dans les meilleures conditions possibles, avec les meilleures connaissances possibles aussi qu'on a de ce qu'est l'agriculture durable. La photo qu'on avait il y a 10 ans, la photo qu'on a aujourd'hui, la photo qu'on aurait dans quelques années, ça évolue, ça. On est un peu héritier de tout ce qui nous a été enseigné. Les producteurs agricoles apprennent assez vite mais ils apprennent ce qu'on nous enseigne. On nous a enseigné d'utiliser des produits fertilisants chimiques, des produits herbicides, pesticides, alors les producteurs agricoles ont répondu à cette commande-là. Et puis ce n'est pas juste au Québec, c'est à travers le monde moderne. C'est comme ça que ça a répondu.

2760 On commence depuis 5-6 ans, 4-5 ans, à avoir une sensibilisation un peu plus, je dirais, pointue de ces problématiques-là et les producteurs agricoles répondent très bien. Et je vous dirais que dans nos clubs agroenvironnementaux, on a même ce qu'on appelle une pépinière où on a une vingtaine de jeunes agronomes qui viennent de sortir de l'université, qui accompagnent les vieux routiers qui sont dans les clubs et qui connaissent un peu plus l'agriculture durable, parce que les agronomes réguliers, sortis du modèle de l'enseignement classique, bien, ils ont de la difficulté, pour certains, à s'adapter à ces nouvelles pratiques-là.

2770 Alors, on a nous-mêmes une pépinière de jeunes avec une perspective un peu plus agriculture durable, qu'on met dans des clubs où il y a déjà un professionnel, pour les accompagner avant de les relancer à leur propre compte dans un autre club. Parce que c'est une façon de penser, ça là. Même pour ces gens-là, c'est une question d'éducation et de formation.

2775

2780 Et je compléterais cette partie de réponse-là en vous disant que les producteurs agricoles sont des gens de leur temps. Alors, autant le citoyen moyen se préoccupait peu de la qualité de l'eau, de la qualité de l'environnement il y a 15 ans, le producteur agricole était dans la même société. On a vu, depuis 4-5 ans, 5-6 ans, la pression augmenter et chez nos propres producteurs, on a eu les mêmes questionnements, la même problématique, et ils ont posé les mêmes questions.

2785 Et il faut produire du matériel pour répondre à ces questionnements-là. Les universités ont dû répondre aussi par des cours de formation adaptés et je pense qu'on a dépassé le moment peut-être des eaux. Le renversement est fait. On est reparti sur l'autre bord où le gens adaptent des comportements beaucoup plus respectueux et on a des chiffres pour le mesurer. Je dirais juste au niveau de l'utilisation plus rationnelle des fumiers au Québec, on a réduit l'achat d'intrants, d'engrais minéraux, d'engrais chimiques de 100 000 tonnes sur 500 000. On a 20 % dans les cinq dernières années, six dernières années.
2790 Depuis 92. C'est quand même un tour de force.

2795 Puis l'agriculture, les superficies en culture au Québec n'ont pas réduit depuis ce temps-là. L'agriculture est toujours très productive. Ça se développe. Il y a des régions où il ne se faisait pas de céréales, il s'en fait maintenant. La production maraîchère augmente et, malgré ça, on a réduit de 100 000 tonnes.

2800 Alors, il y a quelque chose d'intéressant là. Et c'est drôlement intéressant aussi de faire le portrait financier de ça aux producteurs agricoles. Parce que ce sont des produits qui se vendent extrêmement cher, des produits qui sont importés de l'Ouest canadien ou de la Floride. On n'en fait pas d'engrais chimiques au Québec. Alors, c'est intéressant de ce côté-là. On pourrait, avec nos fumiers et lisiers, s'ils étaient mieux utilisés, produire à peu près tout ce qu'on fait au Québec, en réduisant encore l'achat d'intrants de l'extérieur. Il y a des filins intéressants. Même financièrement, économiquement.

2805 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

2810 Vous dites que les producteurs agricoles sont des gens de leur temps. Alors, j'imagine qu'ils sont dans le contexte de la mondialisation des marchés. C'est pourquoi je vous pose la question, comment concilier les pratiques ou les objectifs de l'agriculture durable avec la dynamique de recherche de profit et de productivité? Parce que plusieurs nous ont dit qu'il y a une logique économique, une logique environnementale.

2815 Mais la logique économique est celle qui prévaut toujours quand il y a des décisions à prendre au plan agricole, dans la mesure où le monde agricole se définit ou se caractérise par la concentration, la spécialisation et l'intensification. Et des pratiques comme la monoculture, l'usage non contrôlé des pesticides et des engrais chimiques ne changeront, disent-ils, que dans la mesure où il y aura vraiment des motivations économiques.

M. LAURENT PELLERIN :

2820

Ce n'est pas irréconciliable, cette réponse à la mondialisation, de toute façon sur laquelle on n'a pas beaucoup de choix. Ce n'est pas nous qui avons décidé d'ouvrir les frontières. C'est les gouvernements du monde entier qui ont décidé de les ouvrir. Mais ce n'est pas irréconciliable et je vous dirais que la meilleure réponse qu'on a, et c'est

2825

presqu'une commande qu'on a passée aussi à nos professionnels qui travaillent dans les clubs: donnez-nous des chiffres.

2830

On est capable aujourd'hui de démontrer que de cultiver du maïs du Québec, du blé d'Inde, avec une pratique de meilleure utilisation des fumiers, lisiers, plutôt que d'achat d'engrais chimiques, qu'il y a 1 000 \$, 10 000 \$, 20 000 \$ net à aller chercher dans une entreprise, dépendamment de la taille de l'entreprise. Ça, je veux dire, dans une soirée d'information aux producteurs, 15 minutes, c'est fait, ça. C'est compris. C'est rentré. C'est adopté.

2835

Quand je dis information, formation, sensibilisation, il nous fallait des outils. Les clubs sont des sources d'informations financières pour démontrer que des pratiques d'agriculture plus durable peuvent même être payantes. Et on a vu chez des gros producteurs, des réductions de 50 % d'engrais chimiques, on l'a vu, mesuré. Alors, des producteurs chez qui c'est des factures de 25-30-40 000 \$, réduire de 50 %, un producteur en essaie une petite parcelle la première année pour voir si...

2840

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

C'est un argument qui parle.

2845

M. LAURENT PELLERIN :

C'est un argument qui cogne pas mal fort. Il en essaie une petite parcelle la première année, parce qu'il y a toujours un certain doute. Quand il voit que les résultats n'ont pas changé, que la production n'a pas changé, ça dure pas bien bien des années, il passe à la nouvelle pratique complète.

2850

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

2855 Parlant du maïs, vous avez mentionné dans votre présentation que les engrais, les pesticides, c'est en réduction. Nous avons eu comme expert monsieur Carol Émond, du ministère de l'Environnement, qui nous disait que les pesticides de 94 à 96 ont augmenté et que, actuellement, en 96, on avait quatre fois plus de pesticides utilisés qu'en 71 et que cette courbe-là suivait la courbe du maïs.

2860

M. LAURENT PELLERIN :

 Je vais demander à Louis de répondre à cette question-là, parce qu'on a déjà rencontré monsieur Émond.

2865

M. LOUIS MÉNARD :

 Vous disiez donc que les quantités d'herbicides...

2870

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

 Dites-nous vos sources pour nous prouver, nous démontrer que ça a diminué.

M. LOUIS MÉNARD :

2875

 D'une part, je pense que ce qui est important peut-être de vous rappeler, c'est que en ce qui a trait à des données qui sont compilées, on réfère, bien entendu, au bilan des ventes de pesticides par le ministère de l'Environnement, je pense qu'il est bon de rappeler qu'on dispose d'information que depuis 92, parce que précédemment à 92, il n'y avait pas de registre comme tel obligatoire de tenu par le ministère de l'Environnement.

2880

 Alors, donc, c'est certain que quand on regarde en termes de quantités utilisées, je ne pense pas qu'on puisse nier qu'il y ait eu une augmentation en termes des volumes utilisés par rapport à 1971, puis ça s'explique d'une part par l'augmentation justement des superficies en grande culture.

2885

 Toutefois, je pense que ce qui est intéressant de noter depuis 92 - puis d'ailleurs, c'est ce qu'on vous a présenté - c'est qu'il y a quand même une diminution en termes des quantités de pesticides utilisés. On parle d'une diminution de 4 % de 92 à 96. Puis il y a beaucoup de travail qui est fait au niveau de la réduction justement d'usage des herbicides, notamment au niveau des techniques, par exemple, sarclage mécanique, dose réduite.

2890

 Il y a beaucoup de travail qui se fait présentement de sensibilisation pour amener justement à réduire cette utilisation-là d'herbicides. Mais je pense qu'on devrait plutôt se référer aux données de 92 plutôt que d'y aller avec des données qui datent d'une trentaine d'années, alors qu'à l'époque, il n'y avait pas...

2895

M. LAURENT PELLERIN :

2900 À la page 37 dans le document qu'on vous a fourni, il y a des statistiques avec les réductions et c'est des chiffres qui ont été compilés par le ministère de l'Environnement.

2905 Je pense que ce qui est important de retenir, c'est qu'en 71, les quantités de céréales produites au Québec, les superficies en céréales au Québec, comparées aux superficies en céréales aujourd'hui, il n'y a aucune comparaison possible. Donc, il y a plus de superficies en culture. Oui, il y a achat de plus de pesticides, d'herbicides. Et j'avais vu des chiffres intéressants - je ne sais pas si on les a mis dans le document, je ne les ai pas vus dans le document - au niveau de l'utilisation des quantités à l'acre ou à l'hectare. On les a dans le document. On sait qu'il y a un tableau extrêmement intéressant. Je l'ai vu en
2910 quelque part, je ne peux pas vous dire si c'est dans le texte ou dans un tableau mais je l'ai vu.

2915 Et cette comparaison-là avec d'autres pays ou d'autres endroits où on utilise les mêmes produits, c'est vrai pour les pesticides, herbicides, et c'est vrai aussi pour les concentrations d'animaux à l'hectare ou au kilomètre carré. On parle de concentration de production animale au Québec, mais si on mettait ça sur un tableau de l'OCDE, un tableau mondial, il n'y aurait pas de place pour mettre le Québec, on serait complètement en bas du tableau.

2920 Malgré ce que certains prétendent, la production agricole du Québec est très répandue sur le territoire. Elle n'est pas concentrée autant que c'est fait ailleurs dans le monde. Au bas de la page 19.

LE PRÉSIDENT :

2925 J'avoue, monsieur Pellerin, que j'ai eu un petit sourire quand j'ai vu que l'UPA recommandait que le Bureau d'audiences publiques face des évaluations. Ça, là, j'avoue que j'ai dit...

M. LAURENT PELLERIN :

On ne veut pas qu'il se mêle de toutes sortes d'affaires, le Bureau d'audiences, mais vous êtes un organisme très difficile.

LE PRÉSIDENT :

2935 Là, j'en revenais pas. J'ai dit: «C'est pas vrai.» Mais, oui! Vous recommandez que les dossiers pour les puits, pour l'eau commercialisée, que ce soit soumis à la procédure d'évaluation environnementale. Alors, ça, vous croyez que le BAPE est un bon instrument
2940 pour ça.

M. LAURENT PELLERIN :

2945 Oui. Avec la réserve qu'on met là-dedans. Les producteurs maraîchers qui utilisent l'eau jusqu'à un certain volume, parce que si ça dépasse certain volume, je pense aussi qu'il faudrait qu'il y ait enquête, vérification, qu'il y ait quelqu'un, qu'il y ait un organisme. C'est une ressource collective. On n'a aucun problème avec ça.

LE PRÉSIDENT :

2950

C'est une première réconciliation avec le BAPE. C'est bien correct.

M. LAURENT PELLERIN :

2955

Bien, on veut qu'il soit utilisé pour les fins pour lesquelles il a été mis en place. On aurait un problème s'il fallait que le BAPE fasse des audiences sur toutes les constructions de production agricole. On ne s'en sortirait pas.

LE PRÉSIDENT :

2960

Ça aurait peut-être été bon qu'il y en ait une couple, par exemple. Quelques dossiers, ça aurait été intéressant.

M. LAURENT PELLERIN :

2965

Pour le producteur, vous savez les frais qui sont encourus pour une audience devant le BAPE. Pour un individu de se présenter devant le BAPE, on estime à des frais minimaux de 25 000 \$ pour la préparation de dossier.

2970

LE PRÉSIDENT :

Oui, c'est ça.

M. LAURENT PELLERIN :

2975

C'est quand même substantiel pour les individus.

LE PRÉSIDENT :

2980 Mais on aurait pu négocier une générique sur certaines affaires. Ça aurait pu être intéressant. Ça pourrait être intéressant.

M. LAURENT PELLERIN :

2985 Sur certaines affaires... je ne sais pas à quoi vous référez particulièrement.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

2990 Le message est lancé.

LE PRÉSIDENT :

Mais c'est correct.

2995 **M. LAURENT PELLERIN :**

Réglons pour le pompage aujourd'hui. Ça serait un début.

LE PRÉSIDENT :

3000 Ça marche. En page 11, vous parlez des cours d'eau...

M. LAURENT PELLERIN :

3005 Oui.

LE PRÉSIDENT :

3010 ... et puis vous y revenez après. Ça, c'est une affaire qui est extrêmement intéressante. Pouvez-vous me faire la distinction claire de ce que vous voulez par rapport aux fossés, par rapport aux cours d'eau comprenant les cours d'eau dits municipalisés, les ruisseaux, les petites rivières? L'impression que j'ai, de temps en temps on joue sur l'un, sur l'autre. Il y a un méli mélo de la nature des cours d'eau.

3015 **M. LAURENT PELLERIN :**

3020 Bon, d'ailleurs, pourquoi on ne s'est pas encore entendu sur bandes riveraines dans nos discussions avec les instances gouvernementale, c'est qu'on n'est pas capable de s'entendre sur les bandes riveraines de quoi. Si les bandes riveraines d'un cours d'eau, tel qu'on peut le définir dans l'utilisation que les producteurs font dans ce qui est un cours d'eau, on s'entendrait assez rapidement. Mais quand on est rendu à chacun des fossés qu'il y a

sur une terre agricole, même les raies de curage, les raies de labour qu'ils sont rendus qu'il faudrait mettre des bandes riveraines, on ne s'entend plus du tout.

3025 Les bandes riveraines, les fossés d'entretien, de culture sont à la charge des producteurs, ça, il n'y a pas de revendication là-dessus. On parle des cours d'eau verbalisés, les cours d'eau municipaux, il y en a une liste au Québec qui existe. L'entretien de ces cours d'eau-là, historiquement, était planifié par le ministère de l'Agriculture.

3030 Vous savez qu'il y aurait beaucoup de terres agricoles du Québec qui ne seraient pas cultivées s'il n'y avait pas eu creusement de ces cours d'eau-là. À certains endroits, ils sont encore pleins de débris, de toutes sortes de mauvaises herbes. Alors, l'entretien des cours d'eau est une condition essentielle à la pratique de l'agriculture et il faut qu'on puisse évacuer les pluies, la fonte des neiges, de façon assez rapide, pour être capable de mettre
3035 les terres en culture correctement.

Alors, il y a toute la question des plans. S'il faut retourner en audience à chaque fois qu'il faut faire des plans de cours d'eau, puisque - comment ils appellent ça - quand on demande le nettoyage d'un cours d'eau, actuellement ça prend un plan d'ingénieur, ça
3040 prend... Avec le ministère de l'Agriculture, avant, on n'avait pas besoin de ça. Le profil du cours d'eau était déjà... le plan était déjà fait sur les cartes. L'entretien, c'était juste...

LE PRÉSIDENT :

3045 Mais c'est parce qu'à ce moment-là, vous traitez un cours d'eau comme un fossé. C'est ça un des problèmes qu'on a, là. C'est ça qui est la différence. Un fossé, c'est un fossé. Un cours d'eau, c'est déjà un milieu vivant. Alors, là, je pense que la maldonne, elle est là. Elle est dans la conception même de ce qu'est...

3050 **M. LAURENT PELLERIN :**

Oui, oui. Mais il n'y a aucun doute dans notre esprit que tous les cours d'eau qui servent à l'évacuation des eaux de terres agricoles, par exemple, le drainage souterrain --
3055 c'est le meilleur exemple que je peux vous trouver. Le drainage souterrain, les drains agricoles arrivent à 4 pieds, 5 pieds en dessous du niveau du sol. Si le cours d'eau est plein de débris, le drain, il ne travaille pas. Il ne pourra pas drainer souterrainement les sols. Creusement du cours d'eau.

Où on s'arrête dans le creusement? On ne demande pas de creuser le Richelieu mais
3060 les cours d'eau agricoles qui ont presque tous été faits au Québec une première fois, il y a besoin d'entretien.

Il y a toute la question de la facture actuellement qui n'est pas claire, avec la MRC, les municipalités. Le MAPAQ s'est pas mal retiré de ces choses-là. Il y a toute la question
3065 des ingénieurs qui doivent accompagner les travaux. Quand c'est juste un nettoyage, qu'on

ne change pas la pente, qu'on ne change pas le profil, qu'on ne change pas le plan, les relevés de niveau du cours d'eau, on ne devrait pas avoir besoin d'un plan d'ingénieur à chaque fois. Je comprends que ces gens-là ont besoin de travailler mais...

3070 **LE PRÉSIDENT :**

Et, là, vous demandez que ça soit remis à nouveau au MAPAQ ou bien que si ça reste à la municipalité, il y ait du soutien technique à la municipalité.

3075 **M. LAURENT PELLERIN :**

Exact. Exact. Actuellement, même quand la municipalité arrive pour faire l'entretien des cours d'eau qu'il y a dans sa municipalité, elle décide de ne pas y toucher parce que ça prend un certificat d'autorisation du ministère de l'Environnement, puis ils ne s'en sortent pas, plan d'ingénieur. Alors, le moindrement qu'ils veulent toucher à 100 pieds de cours d'eau pour ôter les roches qui sont tombées dedans, un chemin qui s'est miné ou s'ils sont obligés de faire l'asphalte, juste d'aller nettoyer ce qu'il y a dans le bord du cours d'eau, ça prend un certificat d'autorisation. Ça fait qu'ils ne le font pas.

3085 Et on se retrouve où les producteurs agricoles riverains, à ce moment-là, ils ont le fardeau de la preuve, de faire la démonstration de l'utilité de ce cours d'eau pour le faire nettoyer. Et ce n'est pas évident. Alors, le ministère de l'Agriculture est, pour nous autres, l'intervenant qui connaît les besoins de drainage des terres agricoles. Alors, il devrait être partie prenante.

3090 **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

Est-ce que c'est négociable un peu plus que 3 mètres de bande riveraine et même plus que 3 mètres, pas rien qu'un peu?

3095 **M. LAURENT PELLERIN :**

3100 Dépendamment des cours d'eau, oui. La position qu'on a faite au ministère de l'Environnement était graduelle. Je ne sais pas si tu as les chiffres en mémoire, est-ce qu'on les donne là-dedans?

M. DANIEL BERNIER :

3105 Bien, c'est-à-dire qu'il y a une position, tout dépend de ce qu'on va définir comme
étant un cours d'eau. Et c'est là le problème. Et, actuellement, avec la définition municipale
des cours d'eau, qui constate que tout ce qui draine plus de deux lots est considéré comme
un cours d'eau, bien, pour nous, ce n'est pas vivable parce qu'on se trouve à considérer
des fossés là-dedans. Donc, des fossés qui vont s'assécher en été, par exemple, et où il y
3110 a assez peu d'eau, elle part au printemps lors de la fonte des neiges ou lors de fortes
précipitations.

Donc, tant qu'on ne se sera pas entendu sur une définition de cours d'eau, bien, ça
va être difficile. Mais, évidemment, pour des cours d'eau importants, on serait
probablement prêts à accepter des bandes riveraines plus larges, mais il faut d'abord
3115 s'entendre sur quoi on parle, sur quoi on discute.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

3120 Parce que vous savez que c'est très controversé, cette demande que vous faites.

M. LAURENT PELLERIN :

3125 On est capable avec nos clubs agroenvironnementaux et les gens qui travaillent sur
le terrain, on est capable de faire la démonstration que pour la protection contre l'érosion, la
largeur de la bande riveraine, c'est un facteur mais ce n'est pas le facteur principal. Elle
pourrait être assez étroite, la bande riveraine, et puis quand même protéger contre
l'érosion.

LE PRÉSIDENT :

3130 Vous en parlez dans votre mémoire et vous avez une argumentation. Ça marche.
Alors, on va arrêter là-dessus, messieurs. Merci beaucoup.

M. LAURENT PELLERIN :

3135 On vous remercie du temps que vous nous avez alloué.

LE PRÉSIDENT :

3140 Alors, à la prochaine, monsieur Pellerin! Qui sait?

Merci, on se retrouve ce soir à 19 h 30.

3145

Je, soussignée, **LISE MAISONNEUVE**, sténographe judiciaire, certifie sous mon serment
d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes
sténographiques prises par moi au moyen du sténomasque, le tout conformément à la Loi.

ET J'AI SIGNÉ:

LISE MAISONNEUVE, s.o.